



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 29 avril 2026*

## **Projet de loi** **approuvant le rapport de gestion et de durabilité des Services** **industriels de Genève (SIG) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du  
22 septembre 2017;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de  
Genève, du 5 octobre 1973;  
vu le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève  
(SIG) pour l'année 2025;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève  
(SIG) du 12 mars 2026,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Rapport de gestion et de durabilité**

Le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève  
(SIG) pour l'année 2025 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève (ci-après : les SIG) pour l'exercice 2025.

### **1. En général**

L'année 2025 a confirmé le retour à une certaine normalisation des marchés des énergies, avec des conditions d'approvisionnement revenues à un niveau plus proche de celui d'avant la crise intervenue suite au début du conflit en Ukraine en 2022. Dans ce contexte, les SIG ont ajusté leurs tarifs, avec une baisse des tarifs moyens de l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis du gaz au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

L'année 2025 a également été marquée par des volumes de ventes inférieurs aux prévisions pour plusieurs activités majeures des SIG, dans la continuité des années 2023 et 2024, en raison principalement des conditions climatiques et, plus subsidiairement, des efforts d'économies d'énergie encouragés et réalisés par les clientes et clients de l'entreprise.

Parallèlement, les SIG ont poursuivi leur programme d'investissements soutenu. Près de la moitié des investissements a été consacrée au renouvellement et à l'extension des ouvrages et réseaux existants, plus particulièrement, en 2025, pour la distribution d'électricité et de l'eau potable ainsi que pour le traitement des eaux usées, afin de garantir la fiabilité et la qualité des missions historiques de l'entreprise. En tant que bras industriel de l'Etat, les SIG ont par ailleurs accentué leur engagement en faveur de la transition écologique.

Une nouvelle convention d'objectifs a été conclue pour la période 2025-2029. Ce document, qui fournit un cadre de gouvernance pour l'entreprise, réaffirme les objectifs des activités historiques des SIG, tout en mettant l'accent sur les priorités de l'entreprise concernant la mise en œuvre des politiques publiques de l'énergie et de l'environnement : déploiement des réseaux thermiques structurants, développement de l'énergie solaire et de la géothermie, maîtrise de la consommation énergétique, préservation et la gestion de l'eau, et enjeux en matière de gestion et de valorisation des déchets.

Enfin, après le renouvellement du conseil d'administration puis l'engagement d'une nouvelle directrice générale en 2024, l'année 2025 a été marquée par une réorganisation de la direction générale et de l'entreprise, destinée notamment à la recentrer sur ses activités industrielles, et ainsi à mieux répondre à ses missions.

## **2. Evolutions réglementaires concernant les activités des SIG**

### *Au niveau fédéral*

La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique ou « *Mantelerlass* », portant sur la révision de diverses lois fédérales, dont la loi fédérale sur l'énergie, du 30 septembre 2016 (LEne; RS 730.0), et la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, du 23 mars 2007 (LApEl; RS 734.7)) a vu sa mise en œuvre débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (entrée en vigueur échelonnée). Cette loi fédérale prévoit notamment des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable plus ambitieux, ainsi que l'introduction d'une obligation pour les fournisseurs d'électricité d'attester de mesures d'efficacité énergétique réalisées auprès des consommatrices et consommateurs.

Le 13 mars 2026, le Conseil fédéral a adopté le message sur le paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) » à l'attention du Parlement. Ce paquet comprend un accord relatif à l'électricité et des modifications de la LApEl. Selon cet accord, prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité, tous les consommateurs suisses auront la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité. Par ailleurs, pour les entreprises d'approvisionnement en énergie avec plus de 100 000 clients pour l'électricité, l'exploitation du réseau de distribution d'électricité devra être séparée des autres secteurs d'activité de l'entreprise notamment concernant la forme juridique.

En complément des diverses modifications législatives destinées à renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays, le Parlement a ratifié, le 21 mars 2025, l'accord de solidarité signé par la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, permettant en cas de pénurie grave d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommatrices et consommateurs suisses protégés, dès l'hiver 2025-2026. En contrepartie, l'Allemagne et l'Italie peuvent également solliciter la Suisse en cas d'urgence.

Le Conseil fédéral examine actuellement les résultats de la mise en consultation du nouveau projet de loi fédérale sur l’approvisionnement en gaz (LApGaz) et la suite qui y sera donnée. Ce projet prévoit notamment un droit au libre choix du fournisseur de gaz pour tous les consommateurs finaux, aucun approvisionnement de gaz régulé, un accès à un réseau non discriminatoire pour les fournisseurs ainsi qu’une libéralisation des systèmes de mesure. Une nouvelle Commission fédérale de l’énergie (EnCom) serait par ailleurs compétente pour contrôler les coûts et les tarifs du réseau.

La révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, du 23 décembre 2011 (Loi sur le CO<sub>2</sub>; RS 641.71) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Celle-ci vise à mettre en œuvre les objectifs fixés dans la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l’innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique, du 30 septembre 2022 (LCI; RS 814.10) notamment en encourageant des projets d’utilisation directe de la géothermie pour la production de chaleur ainsi que de nouvelles installations de production de gaz renouvelable, et en maintenant le système d’exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (conventions d’objectifs avec la Confédération).

Au cours de la session parlementaire fédérale de printemps 2026, dans le cadre des débats sur le programme d’allègement budgétaire 2027 de la Confédération, les chambres fédérales ont, suivant les recommandations de la conférence des directeurs cantonaux de l’énergie (EnDK), préservé pour partie la poursuite des engagements financiers dans le secteur du bâtiment, avec des compléments ciblés en faveur de la géothermie et du gaz naturel.

### ***Au niveau cantonal***

En date du 19 mars 2026, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (LEaux-GE; rs/GE L 2 05) à l’unanimité.

L’initiative populaire « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » (IN 191), du 18 août 2022, a fait l’objet d’un contreprojet du Grand Conseil, avec la contribution du Conseil d’Etat, sous la forme d’un projet de loi modifiant la loi sur l’énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30), (« Dynamisons la production d’énergies renouvelables ») du 12 décembre 2024. Ce dernier prévoit notamment, pour les SIG, la prise en charge de l’ensemble des coûts de mise en place des lignes de branchement, du point de fourniture électrique jusqu’au point de raccordement, lesquels sont à la charge du producteur actuellement. Lors de la votation populaire du 18 mai 2025, le contre-projet a été accepté par le peuple, et la modification de la LEN en question est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### 3. Marchés du gaz et de l'électricité

Le marché du gaz a évolué dans un environnement de prix bas au premier semestre 2025. Le second semestre a été caractérisé par une phase de stabilité prolongée et une volatilité quasi absente.

Concernant l'électricité, les prix à terme sont restés supérieurs aux niveaux d'avant la crise de 2022. Après une hausse en début d'année, les prix ont subi une baisse notable à partir du mois de février dans le sillage des prix du gaz et des émissions de CO<sub>2</sub>. Ces prix se sont ensuite redressés progressivement à partir du deuxième trimestre à la suite du rebond du coût des émissions de CO<sub>2</sub>. Si le prix de marché pour une livraison suisse 2026 s'est terminé proche des niveaux de début d'année, les échéances plus lointaines (2027 à 2030) clôturent l'année assez nettement à la hausse.

### 4. Résultats financiers de l'entreprise SIG (sans consolidation)

#### *Remarque liminaire*

Le résultat de gestion présente la performance opérationnelle des activités des SIG et permet une comparaison avec le budget. Il ne tient pas compte des effets de la consolidation des sociétés du groupe et de l'application de certaines normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles que celles relatives aux dépréciations de valeurs d'actifs ou aux variations actuarielles afférentes aux engagements de retraite. Les comptes consolidés de l'entreprise et de ses filiales, préparés selon les normes comptables internationales IFRS, sont, quant à eux, détaillés dans le projet de loi y afférent.

Les commentaires ci-dessous reprennent uniquement les faits marquants de l'exercice concernant les résultats opérationnels des SIG. Des commentaires plus détaillés figurent dans la synthèse des comptes de gestion 2025 annexée au présent projet de loi.

## Chiffres clés

En millions de francs		Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
SIG HORS FILIALES	<b>PRODUITS</b>	<b>1 256</b>	<b>1 186</b>	<b>1 193</b>
	Achats d'énergies	-541	-448	-440
	Charges de personnel	-286	-289	-290
	Autres charges d'exploitation	-130	-130	-141
	Recherche et développement	-1	-2	-1
	Autres charges et redevances	-80	-72	-89
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA <sup>(a)</sup></b>	<b>219</b>	<b>245</b>	<b>232</b>
	Amortissements	-186	-175	-190
	Charges financières nettes	-19	-15	-13
	Prélèvement propriétaires <sup>(b)</sup>	-10	-10	-1
	<b>RESULTAT DE GESTION</b>	<b>4</b>	<b>44</b>	<b>28</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>275</b>	<b>298</b>	<b>292</b>	
<i>Effectifs (EPT) fin de période</i>	<i>1 608</i>	<i>1 631</i>	<i>1 665</i>	
GROUPE SIG	Résultat de gestion	4		28
	Dépréciations d'actifs	-59		-102
	Effet des participations	73		28
	Impacts IFRS & autres	13		5
	<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>31</b>		<b>-41</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>176</b>		<b>271</b>	
<b>DETTE NETTE FINANCIERE</b>	<b>550</b>		<b>584</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 311</b>		<b>2 494</b>	

(a) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

(b) Réel 2025 (-1 MCHF) défini selon les modalités de la Convention d'objectifs 2025-2029

Le résultat de gestion 2025 des SIG s'est établi à 28 millions de francs. L'amélioration constatée par rapport à 2024 (+15 millions de francs, hors effet de la diminution de la quote-part de résultat au bénéfice des propriétaires) provient principalement du retour progressif à des conditions d'approvisionnement en gaz et électricité proches de celles d'avant la crise énergétique de 2022, en partie compensées par différents mouvements

tarifaires. Le niveau de résultat de gestion, en retrait par rapport au budget, s'explique quant à lui notamment par :

- i) des volumes de ventes inférieurs aux prévisions (dans la tendance des dernières années) sur plusieurs activités majeures, en lien avec un effet climatique et la sobriété énergétique maintenue par les clients post crise énergétique; et
- ii) un niveau de charges supérieur aux prévisions (redevances, ressources externes, fournitures et amortissements).

Les investissements se sont élevés à 292 millions de francs en 2025. Il s'agit d'un montant supérieur à celui de 2024, qui établissait déjà un niveau historique, et en ligne avec le plan de développement liés aux engagements de l'entreprise, tels que reflétés dans le budget. L'augmentation par rapport à 2024 a principalement concerné le déploiement des réseaux thermiques structurants et le renforcement du réseau électrique (cf. détails dans le tableau ci-après).

<b>Investissements 2025 en millions de francs (hors filiales)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Electricité	58	64
Gaz	7	8
Eau potable	18	22
Eaux usées	40	30
Telecom	6	6
RTS	93	112
RTNS	6	8
Géothermie	1	0
Photovoltaïque	4	4
Hydraulique	3	5
Cheneviers IV	6	0
Autres énergies / déchets	4	6
Autres infrastructures	23	21
<b>Opérationnels</b>	<b>268</b>	<b>286</b>
<b>Financiers</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>	<b>292</b>

## 5. Rapport de gestion et de durabilité

### *Energies*

En tant que bras industriel du canton pour la transition énergétique, et conformément au cadre constitutionnel, à la loi cantonale sur l'énergie, ainsi qu'à la convention d'objectifs 2025-2029, les SIG construisent les réseaux thermiques structurants et les ouvrages de production qui les alimenteront, contribuent au développement de l'énergie solaire et agissent au travers des programmes de réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO<sub>2</sub>.

### *Economies d'énergies*

Initié il y a plus de 10 ans, le programme éco21-énergie a permis de générer, en 2025, des économies additionnelles :

- i) de 21 GWh d'électricité (total cumulé de 309 GWh par an depuis le début du programme); et
- ii) de 137 000 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> (900 000 tonnes en cumulé). Les objectifs 2025 de 15 GWh d'électricité économisés et de 136 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évités ont donc été atteints.

### *Electricité*

L'approvisionnement électrique du réseau genevois provient pour environ un tiers de la production locale, soit près de 806 GWh en 2025. L'électricité produite est à 80% d'origine hydraulique. La part restante est principalement issue de l'incinération des déchets ménagers, de la production d'origine solaire (y compris par les auto-producteurs) et de la biomasse. Les SIG ont d'ailleurs pour objectif d'augmenter leur production d'électricité locale et non-fossile afin d'atteindre 1 000 GWh par an en 2030.

La part d'électricité hydraulique a enregistré une baisse en 2025, compte tenu d'une faible hydraulité et de l'abaissement partiel du Rhône. Cet événement, qui se déroule tous les 3 ou 4 ans, et au cours duquel le niveau du fleuve est abaissé de plusieurs mètres, vise à évacuer les sédiments apportés par l'Arve qui se sont accumulés dans le lit du Rhône jusqu'au barrage de Verbois. Cette opération est exigée par le canton et vise à réduire le risque d'inondation dans certains secteurs urbanisés proches de l'Arve.

Depuis 2017, les SIG proposent à leur clientèle la gamme « Electricité Vitale », dont les produits intègrent des pourcentages variables d'énergie renouvelable suisse ou locale. Depuis 2023, l'ancienne offre de référence « Vitale Bleu » (100% hydraulique suisse) est devenue « 10% Vitale Vert »

(90% hydraulique suisse), qui contient jusqu'à 10% d'énergie solaire et hydraulique genevoise. Cette évolution vise à accélérer le développement des énergies renouvelables locales.

Depuis l'ouverture partielle du marché de l'électricité en 2009, les clientes et clients dont la consommation annuelle est supérieure à 100 000 kWh ont la possibilité de signer un contrat en offre de marché. Fin 2025, 80% de la clientèle éligible à Genève (en volume d'énergie) a choisi le marché libre, soit un pourcentage stable par rapport à 2024.

Concernant l'énergie solaire, les SIG ont mis en service en 2025 32 nouvelles installations photovoltaïques, soit plus de 5 mégawatts-crête additionnels. Ces nouvelles installations concernent notamment la centrale de Rolex à Plan-les-Ouates (727 kWc), la centrale de Patek Philippe à Plan-les-Ouates (617 kWc) et la centrale Epyk SA à Vernier (494 kWc). Au total, la puissance installée des ouvrages des SIG a atteint 34 MWc à fin 2025, soit un résultat inférieur à l'objectif de 46 MWc. Le programme solaire global, regroupant à la fois les ouvrages des SIG et des producteurs indépendants, a en revanche permis d'atteindre une puissance installée totale de 175 mégawatts crête sur le canton à fin 2025, soit un niveau en ligne avec l'objectif cantonal.

## **Gaz**

La gamme « Gaz Vitale » permet de financer des projets environnementaux qui contribuent à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à Genève et dans le monde. Le produit « Gaz Vitale Vert », qui vise le soutien de projets environnementaux genevois, contient 10% de biogaz genevois en provenance de la station d'épuration d'Aïre et 90% de certificats CO<sub>2</sub> éco21 genevois. A fin 2025, 89% des ventes de gaz effectuées par les SIG proviennent de la gamme « Gaz Vitale », soit un pourcentage stable par rapport à 2024.

Les émissions directes de gaz à effet de serre des SIG (émissions produites par des installations dont les SIG ont le contrôle opérationnel) ont atteint 224 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2025, soit une légère hausse par rapport à 2024, mais un niveau toujours inférieur de 23 % à celui de 2019, année de référence. 3 activités concentrent l'essentiel des émissions :

- le traitement des eaux usées, l'incinération des déchets et la production de chaleur issue de gaz naturel à destination des réseaux de chaleur à distance;

- les efforts menés à la station d'épuration d'Aire ont déjà permis de réduire fortement les émissions de CO<sub>2</sub>e (de 87 000 tonnes en 2022 à 26 000 tonnes en 2025);
- les émissions liées aux déchets restent dépendantes des volumes cantonaux, tandis que celles issues des chaudières à gaz demeurent stables.

### ***Energie thermique***

Le développement des réseaux thermiques, en particulier des réseaux thermiques structurants, est essentiel pour que Genève atteigne ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il s'agit, à terme, de couvrir la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables, en développant des réseaux de distribution de chaleur et de froid aux conditions prévues par le cadre légal et réglementaire et en cohérence avec le plan directeur des énergies de réseau (PDER).

Les SIG ont poursuivi en 2025 la réalisation des réseaux thermiques structurants « GeniLac » et « GeniTerre » et ont par ailleurs livré à leurs clientes et clients 384 GWh de chaleur et 28 GWh de froid à travers ces réseaux. Les volumes de chaleur distribués sont inférieurs aux prévisions du plan directeur de l'énergie (PDE) en raison notamment du réchauffement climatique et des efforts de sobriété énergétique.

En 2025, suite à l'entrée en vigueur du monopole des SIG sur les réseaux thermiques structurants, les premiers tarifs sont entrés en vigueur. Par ailleurs, la coordination avec les autorités cantonales et communales a été renforcée afin de réduire l'impact des chantiers sur la circulation, notamment en ce qui concerne la construction des réseaux thermiques.

Les principales réalisations 2025 ont concerné le déploiement des conduites « GeniLac » le long de l'autoroute avec le raccordement depuis le Rhône jusqu'au secteur Praille-Acacias-Vernets à l'aide d'un micro-tunnelier, la mise en service des premiers bâtiments aux Vernets ou encore le lancement de la construction de la station d'échange rue Pierre-Fatio. Pour le réseau « GeniTerre », les principales avancées ont porté en particulier sur la chaufferie décentralisée de l'aéroport, les liaisons Palettes-CEVA et le tronçon entre les Tours de Carouge et le pont de la Fontenette. Durant l'année, 19 centrales « GeniLac » et 33 sous-stations « GeniTerre » ont été mises en service.

## **Valorisation des déchets**

L'usine actuelle de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers produit de l'électricité pour l'équivalent de près de 18 000 ménages. Grâce à la jonction entre le réseau CADIOM et le réseau de chauffage à distance du Lignon, l'usine produit également de la chaleur pour environ 25 000 ménages. Avec une production de 54 GWh d'électricité et 295 GWh de chaleur, le taux de valorisation de l'énergie contenue dans les déchets s'est élevé à 70% en 2025.

Le programme éco21-déchets, destiné à encourager la réduction des déchets incinérables et à contribuer au développement des principes de l'économie circulaire dans le canton de Genève, s'est poursuivi, en collaboration avec le canton. Plusieurs actions d'accompagnement ont été mises en place, dont principalement le tri dans les grandes entreprises et les administrations communales, le renforcement de la plateforme Re-source pour favoriser le don d'objets entre entreprises, ainsi que la sensibilisation des particuliers lors des visites-logements et des animations éco-points. L'objectif de 6 500 tonnes économisées par an fixé pour 2025 a été atteint à 96% (6 269 tonnes).

## **Réseaux**

### *Electricité*

Les SIG gèrent un réseau d'électricité d'un peu plus de 4 900 kilomètres, toutes tensions confondues, auquel environ 300 000 installations sont raccordées. L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client pour des événements non-planifiés (SAIDI) s'est établi à 12,5 minutes en 2025, soit un niveau légèrement supérieur à l'objectif fixé (inférieur à 12 minutes), mais en nette diminution par rapport aux années précédentes. Le pic a eu lieu durant les mois d'été. Les SIG ont poursuivi en 2025 le plan de remplacement des jonctions de transition sur le réseau, identifiées comme l'une des sources des coupures.

Les SIG ont poursuivi le remplacement des compteurs électriques de leurs clientes et clients par des compteurs intelligents (*smartmeters*), en vertu de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité, du 14 mars 2008 (OApEl; RS 734.71). Après une année de phase test en 2024, 88 000 compteurs ont été posés en 2025 (107 000 depuis le début du projet). Les informations transmises par les compteurs intelligents devraient permettre aux clientes et clients de mieux connaître leur consommation et de pouvoir l'adapter. Elles aideront aussi les distributeurs d'électricité à gérer

plus efficacement leur réseau. Il est prévu de remplacer 257 000 compteurs d'ici fin 2027, conformément aux délais fixés par la Confédération.

### *Gaz*

Les SIG gèrent quelque 700 kilomètres de réseau de gaz naturel, alimentant environ 27 000 installations. C'est un chiffre en recul par rapport à 2024, compte tenu de la suppression des compteurs cuisson (facteur principal) et du transfert de clientes et clients vers une autre offre thermique (pompes à chaleur, réseau de chauffage à distance, etc.).

Le programme d'éradication des aciers anciens (conduites posées avant 1970) a légèrement progressé en 2025. Les dernières conduites concernées correspondent à des chantiers en attente de réalisation ou à des tronçons de taille limitée en attente de coordination avec un autre fluide. A ce jour, sur les 125 kilomètres identifiés, 98,5% ont été renouvelés.

L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client de la fourniture de gaz (SAIDI) pour des événements non-planifiés s'est établi à 2,9 minutes, en-dessous donc de la cible fixée à 5 minutes.

### *Eau potable*

Les SIG ont la responsabilité de distribuer plus de 50 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable chaque année à l'ensemble de la population du canton. Le réseau d'eau potable est constitué de près de 1 100 kilomètres de conduites.

Le mode d'exploitation de la distribution d'eau potable a changé en 2025, dans le but d'améliorer la chaîne de son traitement. L'eau auparavant pompée principalement la nuit pour le remplissage des réservoirs situés sur les hauteurs de la ville est désormais pompée de jour comme de nuit, en continu, en fonction de la demande. Ce « lissage » a permis non seulement un système de traitement amélioré mais également une moindre consommation d'électricité. Ainsi, alors que les SIG ont distribué 2,3% d'eau potable supplémentaire en 2025, la consommation électrique pour son acheminement est restée stable.

En 2025, le temps d'interruption de fourniture de l'eau a été de 4 minutes, en deçà de l'objectif fixé à un maximum de 5 minutes par an et par habitante et habitant. Le rapport entre les paramètres déclarés non conformes et l'ensemble des paramètres de potabilité mesurés s'est établi à un niveau très inférieur à la cible fixée (0,5‰ pour une cible de 5‰). Ce taux ne tient toutefois pas compte du dépassement, courant 2025, de la prescription fédérale récemment révisée en matière de 1,2,4 triazole.

### *Eaux usées*

Les SIG assurent l'épuration des eaux usées du territoire genevois et d'une partie de la région frontalière. 76 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités en 2025, soit un volume stable par rapport à l'année précédente (environ -1%).

Les SIG se sont engagés, depuis près de 15 ans, dans un vaste programme de réduction et de modernisation de leurs stations d'épuration des eaux usées (STEP). En 2025, les SIG ont continué l'agrandissement et la modernisation de la plus grande STEP du canton, celle d'Aïre à Vernier. Le programme de modernisation permettra de répondre aux nouvelles normes environnementales, notamment en matière de traitement biologique et des micropolluants. La STEP d'Aïre contribuera également à la transition énergétique, grâce à la récupération du biogaz et de la chaleur des boues d'épuration pour alimenter les réseaux de chauffage à distance.

L'entreprise mesure la qualité des eaux usées traitées par les STEP, en calculant le ratio entre les paramètres conformes aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998 (OEaux; RS 814.201) et le nombre de paramètres totaux de chaque STEP, pondéré par le nombre d'équivalents par habitant et habitant traité par chacune de ces STEP. Ce taux, fixé par l'autorité de surveillance dans ce domaine, doit être supérieur à 85%. Cet objectif a été atteint en 2025 sur les 3 STEP cantonales (Bois de Bay 97%, Villette 99% et Chancy 100%), mais il a été inférieur à la STEP d'Aïre en raison notamment de dysfonctionnements et de casses imprévisibles de matériel sur les prétraitements et le traitement primaire. En attendant la mise en service de la STEP d'Aïre 2+, les investissements engagés en fin d'année 2025 et en 2026 permettront de retrouver une qualité de traitement conforme à nos objectifs.

### *Telecom*

Le réseau Telecom s'étend désormais sur 500 kilomètres, rendant près de 228 000 foyers connectables au réseau de fibre optique. Depuis le déploiement du réseau FTTH (*Fiber to the home*) dans le canton de Genève, les SIG ont signé des partenariats avec plusieurs entreprises fournissant des services de télécommunication afin de leur donner accès à leur réseau de fibre optique.

### ***Responsabilité sociale***

Les SIG poursuivent leurs engagements en matière de sécurité et de diversité. En 2025, la culture de la sécurité s'est renforcée grâce à de

nombreuses visites et formations, permettant de réduire le ratio d'accidents à 31 pour 1 000 équivalents temps plein (ETP), en dessous de l'objectif fixé.

La part des femmes dans les effectifs est restée stable en 2025, avec 23% de l'effectif et 21% parmi les cadres. Les SIG souhaitent donner une impulsion à l'ensemble de l'entreprise en matière de mixité en se concentrant plus particulièrement sur le recrutement des femmes cadres qui pourront ensuite, en cascade, favoriser la mixité dans le reste de l'entreprise. Il est attendu que les femmes représentent 30% des cadres en 2030.

## **6. Evolution du rapport de gestion et de durabilité 2025**

Depuis 2023, les SIG incluent une partie dédiée à la durabilité dans leur rapport de gestion, conformément à l'évolution du cadre légal fédéral.

Le rapport de gestion et de durabilité pour l'année 2025 fournit une vue globale des risques climatiques pour les principales infrastructures de l'entreprise et explique, en particulier, la façon dont les actifs de la distribution électrique sont d'ores et déjà exposés à des incidents climatiques récurrents (canicules et froids extrêmes, inondations, tempêtes, etc.).

## **7. Conclusion**

Dans une année marquée par de forts effets climatiques sur les volumes et des charges croissantes en lien avec le développement de certaines activités, les SIG ont maintenu un niveau d'investissements élevé, conformément à leurs engagements en tant qu'entreprise de service public et bras industriel de la transition énergétique menée par le canton. Des baisses tarifaires ont par ailleurs pu être adoptées au vu de l'évolution favorable sur les marchés, notamment de l'électricité et du gaz.

Il convient toutefois de souligner que le conflit actuel dans la région du Proche et Moyen-Orient a entraîné une forte hausse des prix du gaz sur les marchés depuis fin février 2026. Ce contexte n'a pas d'incidence pour le moment sur les coûts des SIG, l'approvisionnement en gaz ayant été déjà sécurisé pour l'année en cours. Les SIG seront toutefois amenés à réévaluer leurs tarifs si ce conflit devait se prolonger.

La situation continuera également à être suivie avec attention sur le plan de l'approvisionnement énergétique du pays. Les autorités fédérales (l'EiCom, et Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays(OFAE)) indiquent cependant que la sécurité d'approvisionnement en Suisse reste à ce stade assurée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexes :*

*1) Rapport de gestion et de durabilité 2025 des SIG*

*2) Synthèse des comptes de gestion 2025 des SIG*

# Rapport de gestion et de durabilité

2025



Les Services industriels de Genève (SIG) publient pour la troisième année leur Rapport de gestion et de durabilité. Ce document présente la démarche de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et détaille les objectifs qu'elle s'est fixés pour mesurer son impact social et environnemental. Ce rapport expose aussi les risques que le climat fait peser sur les activités de l'entreprise.

**L'éditorial**

<b>Le mot du Président et de la Directrice générale</b>	<b>4-5</b>
---------------------------------------------------------	------------

**Les activités et la chaîne de valeur**

<b>SIG, une entreprise publique aux activités multiples</b>	<b>6-9</b>
-------------------------------------------------------------	------------

- « Les activités et la chaîne de valeur
- « Les chiffres clés

**La gestion des risques**

<b>SIG suit et anticipe les risques climatiques</b>	<b>10-11</b>
-----------------------------------------------------	--------------

- « La gestion des risques
- « L'impact du climat sur la distribution de l'électricité

**La démarche RSE de SIG**

<b>Huit priorités pour un engagement concret en faveur de la durabilité</b>	<b>12-31</b>
-----------------------------------------------------------------------------	--------------

- « Définition des priorités
- « Tableau de bord
- « Être un partenaire responsable
- « Agir pour l'environnement
- « Construire des solutions durables

**Les émissions de SIG par périmètre**

<b>Bilan des émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>32-35</b>
----------------------------------------------------	--------------

**La gouvernance**

<b>Une gouvernance au service de la stratégie</b>	<b>36-41</b>
---------------------------------------------------	--------------

- « La gouvernance et la stratégie
- « La Direction générale
- « Le Conseil d'administration

# Le mot du Président et de la Directrice générale

**L'éditorial**

**Forte d'une nouvelle stratégie et d'une entreprise réorganisée, SIG met tout en œuvre pour répondre à sa mission de service public en faveur de la transition énergétique, comme l'expliquent Robert Cramer et Véronique Athané Ryser.**

Les Services industriels de Genève vivent un moment charnière. Un nouveau cycle a commencé. L'entreprise s'est engagée dans une phase de construction comme elle n'en a pas connu depuis des décennies. Elle doit répondre à un nouveau défi : produire des énergies renouvelables en grande quantité, les distribuer en développant un réseau de chaleur à distance, et répondre aux besoins croissants en électricité. C'est la mission que lui assigne le Plan directeur cantonal de l'énergie, SIG œuvrant comme bras industriel du Canton pour réaliser cette transition énergétique.

Pour acter ce changement et lui donner l'impulsion nécessaire, l'entreprise s'est dotée d'une nouvelle stratégie. Cette dernière réaffirme les priorités industrielles de SIG et le besoin de maintenir un haut niveau de compétences techniques. Elle rappelle également que SIG doit être au service de la population genevoise en lui offrant des prestations de qualité à des prix acceptables, tout en assurant la pérennité économique de l'entreprise. Mi-2025, la Direction générale, renouvelée pour une large partie de ses membres, a mis en place une nouvelle organisation afin de recentrer l'entreprise sur ses activités industrielles et mieux répondre à ses missions.

Ces changements internes sont aussi visibles sur le terrain, avec la multiplication de chantiers importants. À vrai dire, les réseaux de chaleur ne sont pas une nouveauté. Mais ils se déploient désormais au centre-ville, à un rythme soutenu, et leur impact sur les habitants et la circulation s'en trouve accru. C'est la raison pour laquelle SIG a fortement renforcé la coordination de ces travaux avec les communes et le Canton. Par ailleurs, des techniques de construction parfois complexes sont privilégiées pour réduire les nuisances, comme l'utilisation de micro-tunneliers pour éviter les fouilles à ciel ouvert.

Le présent Rapport de gestion et de durabilité s'inscrit pleinement dans la démarche de l'entreprise. Il est fondé sur des objectifs clairs et mesurables, que ce soit dans le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou également concernant certains aspects sociaux, comme la sécurité au travail ou le développement de la mixité au sein de l'entreprise.

Ces objectifs ont été fixés il y a trois ans avec des cibles à atteindre en 2030. Certaines actions sont déjà bien engagées. L'énergie solaire connaît un bel essor. Les propriétaires sont toujours nombreux à installer des panneaux



Véronique Athané Ryser



Robert Cramer

solaires sur leurs toits. SIG joue ici pleinement son rôle d'activatrice. Elle encourage ce développement par le biais de conseils et de soutiens financiers. Et malgré une réglementation fédérale de plus en plus restrictive, elle continue de rémunérer au mieux les auto-producteurs pour le courant qu'ils réinjectent dans le réseau.

L'entreprise obtient aussi de bons résultats dans le contrôle de sa propre consommation d'électricité. Grâce à l'esprit d'innovation de ses équipes, elle développe des solutions techniques pour optimiser sa consommation.

Le déploiement des réseaux thermiques structurants avance également à un rythme soutenu. Onze kilomètres de conduites ont été posés en 2025, malgré des contraintes importantes en raison des chantiers qui se déroulent désormais au centre-ville.

En matière de production d'énergies thermiques non-fossiles, des objectifs très ambitieux ont été fixés dans le Plan directeur cantonal de l'énergie. Certaines innovations, notamment à l'usine d'incinération des Cheneviers, ont déjà permis d'accroître cette production. Le potentiel le plus important réside dans la construction de nouvelles installations, comme la station d'épuration d'Aire complètement

modernisée, qui récupérera la chaleur des eaux usées. Comme tous les grands projets d'envergure, ces réalisations sont toutefois soumises aux aléas des procédures d'autorisation et à d'éventuels recours.

L'entreprise s'est aussi fixé des objectifs sur des aspects sociaux et économiques. Les mesures mises en place pour réduire les accidents au travail portent leurs fruits mais doivent encore être accentuées, des efforts d'autant plus importants que les chantiers se multiplient. L'augmentation du nombre de femmes cadres, en revanche, ne suit pas encore l'évolution attendue, malgré les efforts fournis. La volonté de favoriser les promotions internes rend l'objectif plus difficile à atteindre étant donné la part nettement majoritaire des hommes dans les effectifs.

SIG s'est engagée avec détermination dans la transition énergétique. Mais celle-ci coûte cher. Elle nécessite des investissements importants. Pour la seule année 2025, près de 300 millions de francs ont été investis, un niveau supérieur aux années précédentes. Dans ce contexte, et pour assurer sa pérennité économique, l'entreprise s'est fixé un taux de rentabilité de ses actifs industriels de 4%. Ce niveau n'a pas été atteint pour la deuxième année consécutive. D'une part parce que

la Confédération a fortement réduit les marges autorisées sur la vente d'électricité et, d'autre part, parce que les raccordements aux réseaux thermiques ne sont pas encore à la hauteur des investissements consentis. Ces revenus sont différés dans le futur et obèrent pour l'heure la rentabilité. C'est là un point de vigilance pour les prochaines années.

# SIG, une entreprise publique aux activités multiples

## Les activités et la chaîne de valeur

**SIG est une entreprise industrielle au service de la collectivité genevoise. Elle couvre un champ d'activités très diverses qui lui permettent de jouer pleinement son rôle dans la transition écologique.**

SIG est un établissement de droit public autonome, propriété du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises. L'entreprise est active sur tout le territoire cantonal, qui compte 530'000 habitants, et fournit des services essentiels dans de nombreux domaines. Elle distribue l'électricité, le gaz et l'eau potable, elle récupère et traite les eaux usées, elle valorise les déchets et fournit de l'énergie thermique. SIG exploite également un réseau de télécommunications et développe des services dans le domaine de l'éclairage public et de l'électromobilité. Enfin, elle a développé un programme ambitieux d'économies d'énergies à l'adresse de ses clients, que ce soient les ménages, les entreprises ou les administrations publiques.

L'entreprise est l'un des plus importants distributeurs multi-fluides de Suisse. Elle ne se cantonne par ailleurs pas à ce rôle, puisqu'elle dispose de nombreux ouvrages qui lui permettent d'être également productrice d'énergies.

C'est ainsi qu'en matière d'électricité, SIG produit elle-même un tiers des besoins de ses clients, soit près de 800 GWh/an sur les 2'500 GWh que consomme le canton. La majorité de cette production provient de ses barrages au fil du Rhône, le plus important étant celui de Verbois. L'usine des Cheneviers produit également de

l'électricité grâce à l'incinération des déchets, et plus d'une centaine d'installations solaires photovoltaïques complètent ce parc de production. Enfin, SIG développe des projets de parcs éoliens en Suisse, en partenariat avec des acteurs locaux.

Le gaz fourni par SIG est destiné principalement aux besoins de chaleur des clients genevois, ainsi qu'aux processus industriels. SIG s'approvisionne essentiellement auprès de l'entreprise Gaznat, dont elle est actionnaire, qui lui fournit près de 2'400 GWh chaque année, soit un peu moins de la moitié des besoins en chauffage du canton.

Par ailleurs, SIG déploie depuis plusieurs années un important réseau de chaleur et de froid à distance (GeniTerre et GeniLac), à destination des bâtiments du canton, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux. Elle dispose d'ailleurs du monopole sur la partie structurante de ces réseaux, monopole accordé à la suite d'une votation populaire en 2022. Là encore, l'entreprise ne se contente pas de distribuer l'énergie, elle en assure aussi une partie de la production, en privilégiant la ressource locale et renouvelable. Les principales sources de chaleur proviennent actuellement de l'incinération des déchets et d'une centrale à gaz.

Elles seront complétées d'ici quelques années par la valorisation des eaux usées dans les stations d'épuration, pour laquelle d'importants travaux sont en cours. SIG a par ailleurs lancé un vaste programme de prospection du sous-sol afin de développer la géothermie. Enfin, l'eau du lac est également exploitée, aussi bien pour rafraîchir les bâtiments que pour les chauffer avec l'appui de pompes à chaleur. Une importante station de pompage sur le site du Vengeron sera prochainement mise en exploitation en complément de celle déjà présente sur cette rive du lac.

En matière d'eau, SIG est active sur l'ensemble du cycle. Elle capte l'eau dans le lac, et accessoirement dans les nappes phréatiques, avant de la traiter dans ses installations puis de l'acheminer aux clients finaux. Elle distribue plus de 50 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable chaque année. L'entreprise gère également l'évacuation des eaux usées jusque dans ses stations d'épuration, où ces rejets sont traités et seront de plus en plus valorisés en énergie thermique ainsi qu'en biogaz. Un volume de 76 millions de m<sup>3</sup> est ainsi traité et exploité chaque année.



Station d'épuration de Villlette



Usine des Cheneviers



Chaudière du Lignon



Barrage de Verbois



Conduites lacustres pour Genilac

#### ◀ Exploiter les convergences

Forte de ses différentes activités, l'entreprise fait bénéficier ses clients de la convergence de ses différents réseaux et ouvrages. Les réseaux de chaleur à distance, par exemple, peuvent plus facilement exploiter la chaleur de l'usine d'incinération des Cheneviers, ou des eaux usées et, demain, des postes de transformation électrique, autant d'ouvrages qui appartiennent à SIG. Le potentiel qu'offrent ces convergences constitue sans nul doute un avantage pour la réalisation de la transition énergétique.

Le bilan de l'entreprise exprime à lui seul sa forte diversité industrielle. La valeur nette des installations de production et de distribution, toutes à Genève, s'élève en effet à plus de 3.4 milliards de francs.

Les activités de SIG relèvent en partie d'un monopole cantonal ou fédéral. Ces monopoles, encadrant les activités capitalistiques de SIG, exigent transparence des coûts et exemplarité en termes de gestion. Les autres activités de l'entreprise s'inscrivent dans des marchés en concurrence, telle que l'électricité pour les grands consommateurs ou les prestations de fibre optique. Au total, SIG compte près de 250'000 clients.

#### ◀ Faciliter la transition écologique

Consciente depuis longtemps de son rôle dans la transition énergétique du canton, l'entreprise a par ailleurs développé un ambitieux dispositif d'encouragement aux économies d'énergie à l'adresse de ses parties prenantes ; le programme éco21 existe désormais depuis une quinzaine d'années. Ce programme dispense des conseils aux particuliers sous forme de visites à domicile, et accompagne les propriétaires immobiliers ainsi que les entreprises dans la rénovation de leurs bâtiments et dans l'optimisation énergétique de leurs processus de production. Des incitations financières, versées par SIG, complètent ce dispositif.

Enfin, chaque année, des trophées de la transition énergétique sont décernés aux entreprises méritantes, SIG jouant ainsi pleinement son rôle de facilitatrice et d'activatrice de la transition énergétique.

Enfin, signe de la place centrale que l'entreprise occupe dans la cité, SIG gère et finance l'exploitation et l'entretien du Jet d'eau, l'emblème de la ville si cher à sa population et à ses nombreux touristes.



## Les chiffres clés

Au service de

**248'000** clientes et clients**1'801**collaborateurs et  
collaboratrices**550<sup>1)</sup> + 150<sup>2)</sup>** GWhd'énergie thermique  
livrée**50** millionsde m<sup>3</sup> d'eau potable  
livrée**3.4** milliards CHF

d'actifs industriels

**800** GWhd'électricité produite<sup>4)</sup>**76** millionsde m<sup>3</sup> d'eaux usées  
réceptionnées**8'650** kmde réseaux tous fluides  
confondus<sup>3)</sup>**2'550** GWh

d'électricité livrée

**175'000** tonnesde déchets genevois  
livrés aux Cheneviers**2'350** GWh

de gaz livré

**300** GWh

d'économies d'électricité

**1.2** milliard CHF

de chiffre d'affaires net

éco21

1) dont environ 300 GWh non fossiles

2) uniquement Cadliom et CADZiplo et 3) dont Cadliom et CADZiplo

4) y compris SFMCP-Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (230 GWh)



# SIG suit et anticipe les risques climatiques

## La gestion des risques

**SIG a mis en place une gestion des risques depuis une quinzaine d'années. Elle y intègre les risques que fait peser le dérèglement climatique sur les activités de l'entreprise.**

SIG dispose depuis une quinzaine d'années d'un système de gestion globale des risques. Il a pour but d'identifier et d'évaluer les menaces les plus critiques qui pourraient porter atteinte aux activités de l'entreprise. SIG met à jour son registre des risques chaque année. Ce travail est réalisé sur la base d'entretiens réguliers avec les responsables des différents secteurs de l'entreprise, avec les directions exécutives ainsi qu'avec la Direction générale et la présidence du Conseil d'administration. Le registre représente ainsi la vision de l'ensemble de l'entreprise.

Chaque risque est évalué selon sa probabilité de survenance (de très improbable à probable) et son impact sur l'entreprise (de faible à capital). L'impact peut être humain, financier, commercial, environnemental ou réputationnel. La combinaison de la valeur plus ou moins forte de l'impact et de la probabilité de chaque risque permet d'en définir son niveau de criticité et par conséquent son classement dans le registre des risques.

Le registre décrit également l'attitude à adopter face à chaque risque et les mesures à prendre pour le réduire ou s'y adapter (stratégie de mitigation). Des entretiens réguliers avec les responsables d'activités permettent de faire le point sur le suivi des mesures.

Le registre évolue ainsi chaque année, certains risques étant retirés car maîtrisés alors que d'autres apparaissent. Le registre compte une quinzaine de risques forts, tels qu'une panne majeure du réseau électrique, l'implantation de la moule quagga nuisant aux installations lacustres ou l'apparition de retards sur le développement des réseaux de chaleur.

### ⚡ Risques climatiques

Depuis 2024, SIG intègre également dans son analyse les risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Ce faisant, elle se conforme à l'ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques qui prévoit que les grandes entreprises mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task force on climate-related financial disclosure, TCFD).

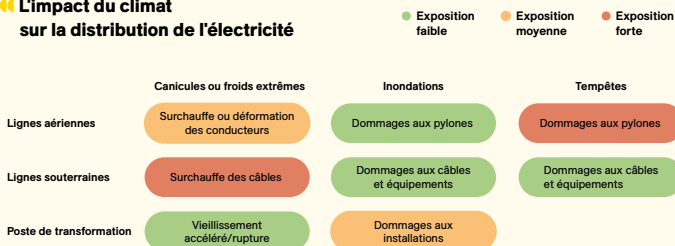
SIG a établi une liste de douze incidents climatiques susceptibles de représenter un risque pour l'entreprise. Six incidents sont d'ordre tendanciel, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans les scénarios établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le long terme. Il s'agit par exemple de l'augmentation des températures moyennes ou du changement des régimes hydrologiques.

Six autres incidents, dits extrêmes, correspondent à des situations climatiques auxquelles l'entreprise est déjà confrontée, telles que des canicules, des crues importantes, des tempêtes ou des sécheresses. Ces événements climatiques ont été discutés avec chacun des métiers de l'entreprise afin d'en évaluer le risque et son niveau de criticité d'un point de vue qualitatif (lire l'exemple ci-dessous

concernant le réseau électrique genevois). Cela a permis de les classer sur une échelle de faible à fort. Deux risques présentent un niveau fort. Ils concernent les activités de livraisons de chaleur et d'énergie et sont liés à la hausse moyenne des températures. Ils ont été agrégés en un risque dit « incidents climatiques » et intégrés dans le registre global des risques. Le registre des risques fait l'objet d'une

information régulière auprès du Comité audit et risques du Conseil d'administration. Ce dernier valide chaque année les risques majeurs dont les risques climatiques. Le Comité audit et risques est responsable de leur suivi. A titre informatif, SIG ne tient pas un registre formel des opportunités.

## « L'impact du climat sur la distribution de l'électricité



Toutes les activités de l'entreprise font l'objet d'une analyse de risques sous l'angle climatique. C'est le cas, comme l'illustre l'exemple ici, de la distribution de l'électricité ; certaines installations sont déjà fortement sollicitées du fait d'événements climatiques inhabituels, voire violents. SIG a fait l'inventaire de ces risques et prend déjà des mesures pour y faire face.

Durant l'été 2022, le réseau électrique souterrain moyenne tension a connu un nombre inhabituel de pannes. Il est apparu que les équipements qui reliaient des câbles d'ancienne et de nouvelles générations devenaient défectueux à la suite d'une période très sèche et de fortes canicules. Ce phénomène, également identifié chez d'autres distributeurs européens, est l'effet de conditions météorologiques certes extrêmes mais appelées à se reproduire. Malgré la brièveté des coupures qui en a découlé, SIG a décidé de réduire ce risque en modifiant l'exploitation de son réseau et sa méthode d'intervention, tout en accélérant le remplacement des câbles d'ancienne génération.

Les lignes aériennes font aussi l'objet d'une attention accrue. Auparavant, la charge du réseau électrique atteignait son maximum en hiver. Cependant, avec l'électrification croissante des usages et le développement de la production solaire décentralisée, les pics de consommation tendent à se déplacer en été.

Ils risquent alors de coïncider avec les fortes chaleurs estivales, entraînant une surchauffe des lignes et une diminution de leur capacité de transport. Face à ce risque, là encore, plusieurs mesures sont mises en place. La vérification des lignes a été intensifiée et de nouvelles technologies de contrôle ont été adoptées. Par ailleurs, SIG procède à l'enfouissement progressif des lignes moyenne tension. Quant aux lignes à haute tension, elles sont enfouies quand cela s'avère possible, mais ne font pas l'objet d'un plan spécifique en raison des coûts très élevés de ces travaux.

Les tempêtes, potentiellement plus fréquentes, et les chutes d'arbres qu'elles provoquent, constituent également un risque pour les lignes aériennes. Cela nécessite un élagage intensif et régulier des arbres en proximité de lignes. L'enfouissement des lignes moyenne tension réduit également ce risque.

Enfin, les inondations pourraient endommager les postes de transformation électriques, dont certains sont souterrains. A la suite des crues de l'Arve en 2018, un programme a été lancé afin d'assainir une centaine de postes concernés en les équipant de détecteur de présence d'eau et d'un dispositif qui les protège des crues.

# Huit priorités pour un engagement concret en faveur de la durabilité

## La démarche RSE de SIG

**SIG a défini huit engagements prioritaires en matière de durabilité qui constituent les grandes lignes de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).**

SIG publie pour la troisième année son Rapport de gestion et de durabilité afin de rendre compte de ses actions en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). La durabilité est au cœur de la stratégie de SIG depuis plusieurs années. Elle compte parmi les valeurs de l'entreprise et se déploie à travers de nombreuses actions. L'entreprise établit par ailleurs son bilan des émissions de gaz à effet de serre depuis 2019 et elle s'est dotée d'un Pacte climatique en 2021. La démarche RSE, lancée en 2023, s'est donc ajoutée à des actions préexistantes.

Le Rapport de gestion et de durabilité est conçu comme un véritable levier permettant non seulement de formaliser la responsabilité sociétale de l'entreprise, mais aussi d'engager des actions concrètes et mesurables. Pour ce faire, l'entreprise a défini en 2023 trois enjeux de durabilité considérés comme des objectifs stratégiques et prioritaires pour l'entreprise. Ces enjeux sont les suivants : « Être un partenaire responsable », « Agir pour l'environnement » et « Construire des solutions durables ».

Chacun de ces enjeux comporte un ou plusieurs engagements qui permettent une mise en œuvre concrète des objectifs. Un exercice de priorisation a permis de placer les engagements sur une matrice dite de matérialité et de retenir les

huit engagements qui présentent la plus haute importance pour l'entreprise (voir page 14). Cette priorisation a été effectuée par le Conseil d'administration, dont les membres sont des représentants des propriétaires de SIG ou de son personnel, ainsi que par la Direction générale.

### ■ Huit engagements

Pour chacun des huit engagements retenus, la Direction générale a par la suite défini un ou deux indicateurs, simples et mesurables, pour lesquels un objectif ambitieux a été fixé à l'horizon 2030.

Par exemple, en ce qui concerne l'enjeu « Être un partenaire responsable », trois objectifs sociétaux et économiques ont été retenus : garantir la santé et la sécurité au travail, viser une juste rentabilité et accroître la mixité dans l'entreprise. Pour ce dernier objectif, l'indicateur retenu consiste à atteindre un taux de femmes cadres de 30 % à l'horizon 2030. Cette mesure ne résume évidemment pas l'ensemble des actions prises en faveur de la mixité.

Il en va de même pour certains objectifs qui figurent dans la partie inférieure gauche de la matrice pour lesquels aucun objectif chiffré n'a été donné.

C'est le cas par exemple de la lutte pour la biodiversité, de la gestion responsable des achats ou des actions visant à favoriser l'écosystème local. Ces objectifs font partie intégrante des actions de l'entreprise et sont mis en œuvre à travers de nombreuses initiatives. SIG est par exemple très impliquée dans la gestion écologique de ses barrages par la création de passes à poissons ou de zones favorisant la biodiversité. En lien avec l'obligation légale figurant à l'article 964 b du Code des obligations, les domaines non reportés par SIG dans ce rapport (questions sociales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption) font également partie des préoccupations de SIG ; ils sont à ce titre inclus dans notre système de gouvernance et font l'objet d'une attention particulière lors d'appel d'offres ou dans le cadre de formations ou d'actions de sensibilisation.

#### ● Suivi annuel

SIG s'est ainsi fixé des cibles ambitieuses à moyen terme, qui font l'objet d'un suivi annuel. Ces engagements, ainsi que la progression de chaque indicateur, sont présentés dans les pages suivantes. Après trois exercices consécutifs, SIG n'a pas jugé nécessaire de modifier cette priorisation des objectifs. La matrice définie en 2023 est ainsi maintenue.

À noter que l'ensemble des actions et des données figurant dans ce rapport ne concernent que l'entité SIG sans ses participations dans d'autres sociétés.

## ● Contribution de SIG aux objectifs de développement durable de l'ONU



#### Contribution forte

6 7 9 12 13

#### Contribution modérée

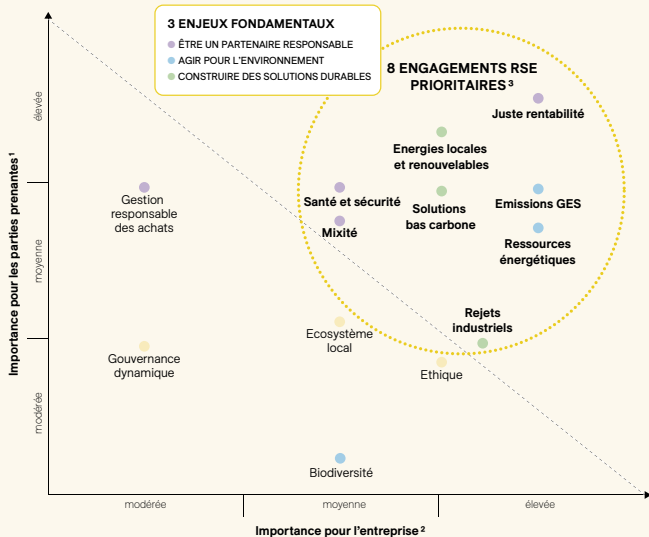
3 5 8 11

Au travers de ses engagements RSE prioritaires, SIG répond à neuf des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, selon l'appréciation faite par la Direction générale. Ces ODD répondent aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée.

#### Contribution indirecte

1 2 4 10 14 15 16 17

Bien que non retenues dans le cadre des huit engagements prioritaires, certaines actions de SIG contribuent de façon indirecte à ces autres ODD.




<sup>1</sup> Représentées par le Comité Stratégie et Bureau du Conseil d'administration.

<sup>2</sup> Représentée par la Direction générale.

<sup>3</sup> Les huit engagements prioritaires font partie de treize engagements RSE issus de groupes de travail internes.

## « Une double approche

La démarche RSE inclut depuis 2024 une analyse des risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Le rapport présente ainsi une double approche : l'impact du climat sur l'entreprise et, à l'inverse, l'influence des activités de l'entreprise sur l'environnement et la manière dont elle compte réduire son impact. De ce fait, le rapport répond de manière plus complète aux recommandations du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), comme le prévoit l'Ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques.



**L'entreprise  
s'est fixé des cibles  
ambitieuses  
à moyen terme,  
qui font l'objet  
d'un suivi annuel.**

**Tableau de bord**

Depuis 2023, SIG publie dans son Rapport de gestion et de durabilité les objectifs à 2030 et le niveau d'atteinte annuel de ses huit engagements prioritaires en matière de durabilité.

Ces huit engagements concernent un volet socio-économique et deux volets environnementaux. Pour chacun de ces engagements, SIG a défini un ou deux indicateurs lui permettant un suivi de ses objectifs.

**Être un partenaire responsable**

**Agir pour l'environnement**

**Construire des solutions durables**

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	2023	2024	2025	2030
<b>Garantir la santé et la sécurité au travail</b>	Nombre d'accidents professionnels pour 1000 équivalents plein-temps	33.8	38.5	31.0	<36
<b>Accroître la mixité</b>	Taux de femmes cadres	19%	21%	21%	30%
<b>Viser une juste rentabilité</b>	Taux de rentabilité des activités (industrielles et commerciales)	2.7%	1.4%	1.6%	4%
<b>Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES)</b>	Taux de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à 2019	15%	28%	23%	40%
<b>Limiter sa consommation de ressources énergétiques</b>	Quantité d'électricité économisée (GWh) (cumul à partir de 2023)	1.3	3.2	4.9	10
<b>Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles</b>	Quantité d'énergie thermique produite pour les réseaux thermiques structurants et Cadiom* (GWh)	300	300	400	700
	Quantité d'électricité produite dans le canton* (GWh)	900	950	800	1'000
<b>Fournir des solutions bas carbone</b>	Taux de clients avec une part de renouvelable dans leur contrat gaz	11%	11%	11%	15%
	Taux de clients alimentés par les réseaux thermiques structurants (RTS) ayant choisi une part de renouvelable	55%	62%	67%	80%
<b>Valoriser ses rejets industriels</b>	Quantité d'énergie fatale exploitée (GWh)	0	0	0	200

\* Ces chiffres exprimés en GWh sont arrondis à la cinquantaine.

# Être un partenaire responsable

Le développement durable promeut la protection des droits humains, l'inclusion ou encore le partage équitable de la valeur ajoutée. C'est le sens des trois engagements retenus par SIG pour l'enjeu « Être un partenaire responsable ».

## Garantir la santé et la sécurité au travail

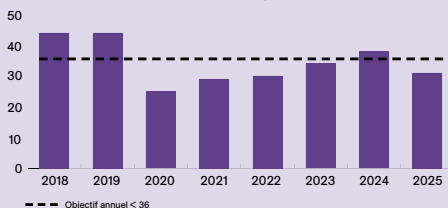
En tant qu'entreprise industrielle, par conséquent très active sur les chantiers, SIG a fait de la sécurité et de la santé au travail une de ses priorités. Dans ce domaine, l'entreprise s'est fixé comme objectif un nombre d'accidents professionnels par an, inférieur à 36 pour 1'000 équivalents plein-temps (EPT). Cet objectif correspond à la moyenne des accidents enregistrés entre 2018 et 2023 (sans 2020, année du Covid).

SIG s'attelle depuis plusieurs années à réduire la fréquence et la gravité des accidents de travail par le développement d'une culture de la sécurité. Cette dernière consiste notamment à favoriser la remontée d'informations à la hiérarchie concernant les accidents ou les situations critiques (presque-accidents), afin de les analyser et de prendre des mesures. Cette culture de la sécurité repose donc sur le principe du droit à l'erreur et du dialogue. Par ailleurs, des visites de sécurité sont réalisées sur les lieux de travail par les cadres de l'entreprise afin que chaque employé partage la même vision du risque, un préalable au respect des mesures mises en place. 750 visites ont eu lieu en 2025. Par ailleurs, plus de 1'000 formations ont été réalisées sur différents aspects de sécurité, tels que la consignation des installations, les travaux en hauteur ou dans des espaces confinés.

En 2025, SIG a enregistré 52 accidents, soit un ratio de 31 pour 1'000 équivalents plein-temps, en-dessous de l'objectif fixé à 36 (nombre d'accidents déclarés et acceptés par la SUVA, tous les employés de SIG compris, hors « postes de premier emploi »). La grande majorité des accidents n'est pas due à des manquements au respect des règles fondamentales de sécurité. Près de 40 % d'entre eux (21 sur 52) sont liés à des déplacements ou à des chutes (dans les escaliers, glissades).

Par ailleurs, 55 % des accidents n'ont entraîné que de 0 à 3 jours d'arrêt de travail. Pour réduire encore le taux d'accidents, l'entreprise poursuit ses efforts sur l'organisation des visites et les contrôles de sécurité. Une attention accrue va être portée à la remontée des informations concernant les « presque accidents » afin d'améliorer les actions préventives. Enfin, SIG est aussi active dans la prévention des accidents non-professionnels auprès de son personnel.

Accidents de travail à SIG pour 1000 EPT



## Accroître la mixité

SIG s'engage pour la diversité et souhaite mettre un accent particulier sur la représentation des femmes dans l'entreprise. SIG a décidé de mesurer cet engagement par la part des femmes cadres\*, estimant qu'un signal fort devait provenir du management. Il est attendu que les femmes représentent 30% des cadres en 2030, contre 21% en 2025.

Les efforts de l'entreprise pour accroître la mixité couvrent toutes les diversités. SIG a toutefois décidé de mettre l'accent sur la représentation des femmes. Pour des raisons historiques, en raison de la prédominance des métiers techniques, celles-ci sont peu nombreuses à SIG. Elles ont représenté 23% de l'effectif en 2025, soit une proportion identique à celle de 2024.

En se concentrant plus particulièrement sur les femmes cadres, SIG souhaite donner une impulsion à l'ensemble de l'entreprise. En participant aux décisions de recrutement, à la rémunération et à la formation des équipes, les femmes cadres pourront ensuite, en cascade, favoriser la mixité dans le reste de l'entreprise. En 2025, le taux de femmes chez les cadres s'est élevé à 21%, un chiffre stable par rapport à 2024. SIG n'ayant pas l'intention d'augmenter le nombre de cadres, c'est lors de leur renouvellement que l'occasion sera offerte d'augmenter la part des femmes. D'ici à 2030, une bonne quarantaine de cadres partira à la

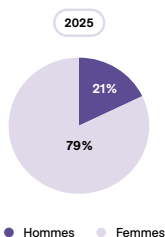
retraite. Cela signifie que la moitié des futurs recrutements devrait donner lieu à la nomination d'une femme. Les actions mises en place pour accroître le nombre de femmes cadres sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, de préparer la relève féminine à l'interne et, d'autre part, d'obtenir des listes paritaires lors des recrutements, en faisant notamment appel à des chasseurs de têtes spécialisés.

Les années 2027 et 2030, qui verront partir un nombre plus important de cadres à la retraite, seront l'occasion de relever le taux de femmes cadres.

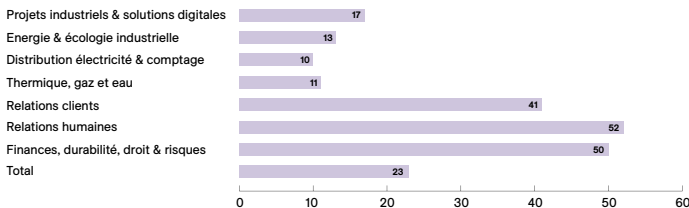
Enfin, SIG continue de promouvoir la place des femmes en général dans l'entreprise, avec un comité diversité dédié chargé d'étudier des sujets en lien avec cette thématique (congé maternité prolongé, égalité salariale, environnement de travail inclusif). Elle tente aussi d'attirer de nouvelles recrues, par le biais d'actions de promotions dans les hautes écoles ou par la mise en place de sa marque employeur à travers laquelle elle

peut promouvoir les conditions de travail de l'entreprise permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée (travail à distance, temps partiel, horaires à la confiance).

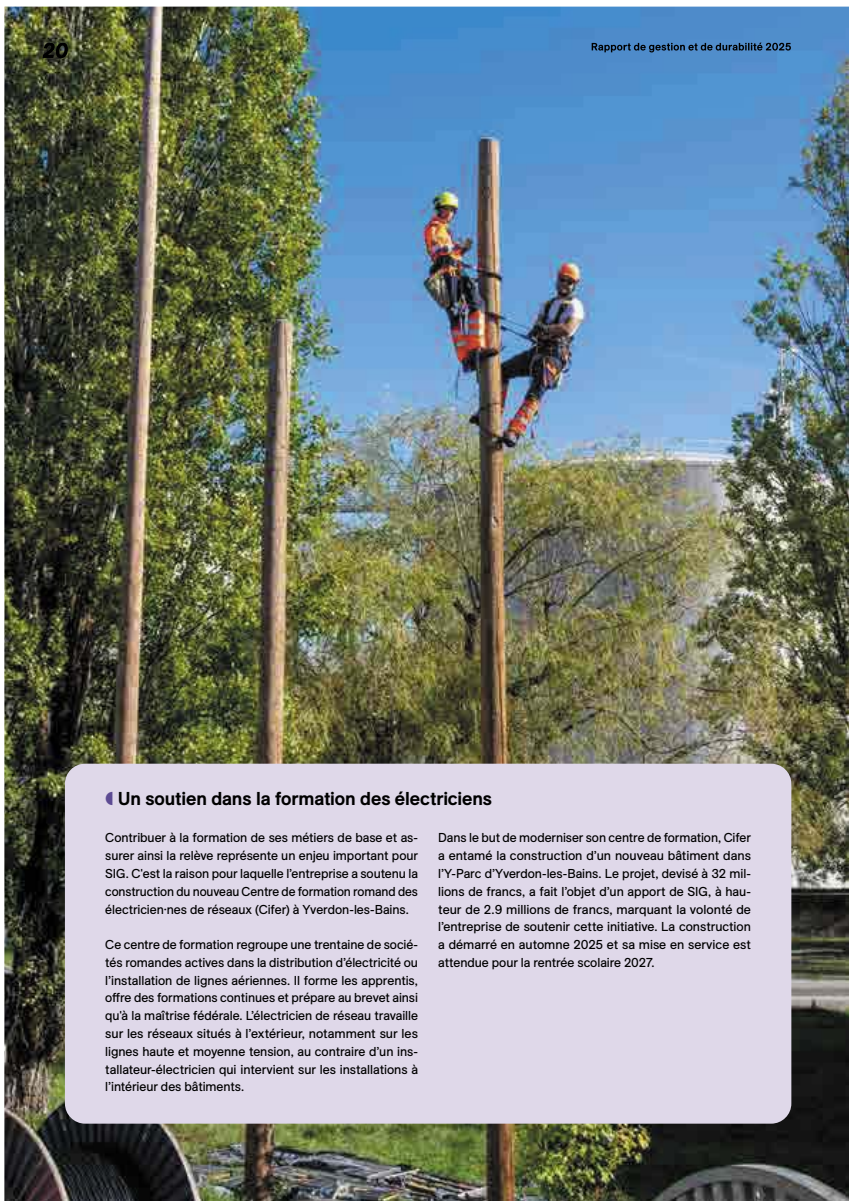
Proportion de femmes cadres



Part de femmes par direction (%)



\* Cadres supérieurs et cadres supérieures dans la classification SIG.



### Un soutien dans la formation des électriciens

Contribuer à la formation de ses métiers de base et assurer ainsi la relève représente un enjeu important pour SIG. C'est la raison pour laquelle l'entreprise a soutenu la construction du nouveau Centre de formation romand des électriciens de réseaux (Cifer) à Yverdon-les-Bains.

Ce centre de formation regroupe une trentaine de sociétés romandes actives dans la distribution d'électricité ou l'installation de lignes aériennes. Il forme les apprentis, offre des formations continues et prépare au brevet ainsi qu'à la maîtrise fédérale. L'électricien de réseau travaille sur les réseaux situés à l'extérieur, notamment sur les lignes haute et moyenne tension, au contraire d'un installateur-électricien qui intervient sur les installations à l'intérieur des bâtiments.

Dans le but de moderniser son centre de formation, Cifer a entamé la construction d'un nouveau bâtiment dans l'Y-Parc d'Yverdon-les-Bains. Le projet, devisé à 32 millions de francs, a fait l'objet d'un apport de SIG, à hauteur de 2.9 millions de francs, marquant la volonté de l'entreprise de soutenir cette initiative. La construction a démarré en automne 2025 et sa mise en service est attendue pour la rentrée scolaire 2027.

## Viser une juste rentabilité

Une juste rentabilité économique doit permettre à SIG de financer son programme d'investissements pour des énergies locales et non fossiles, en cohérence avec les ambitions du Plan directeur de l'énergie (PDE), tout en assurant un partage équilibré de la valeur ajoutée générée par ses activités avec toutes ses parties prenantes. L'entreprise vise un niveau de 4% pour cette rentabilité à l'horizon 2030. Compte tenu de ses nombreux projets d'infrastructures, SIG a choisi de mettre l'accent sur le suivi de la rentabilité dégagée par ses actifs, en mesurant le ratio entre le résultat opérationnel (EBIT retraité) et la valeur économique des actifs.

SIG fait face depuis quelques années à des besoins d'investissements sans précédent. Sur la seule période 2025-2029, l'entreprise compte investir 1.6 milliard de francs. La moitié de ces montants sera consacrée à la construction des ouvrages et des réseaux nécessaires à la transition énergétique. L'autre moitié financera notamment l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Ces investissements sont indispensables autant pour garantir la sécurité d'approvisionnement et répondre aux nouveaux besoins énergétiques que pour assurer la résilience des infrastructures face aux enjeux climatiques.

Dans ce contexte, SIG doit pouvoir compter sur une rentabilité suffisante et maîtrisée. Celle-ci doit permettre d'autofinancer une part significative des investissements

et de préserver la solidité financière de l'entreprise tout en offrant à ses clients des prestations de qualité à des tarifs acceptables.

Cette rentabilité cible pour l'entreprise a été fixée à 4% sur la période 2023-2030. En tenant compte d'une valeur des actifs industriels retraités de 3.3 milliards de francs et d'un résultat opérationnel retraité de 51 millions de francs, la rentabilité pour 2025 s'établit à 1.6%. Ce résultat est, pour la deuxième année consécutive, très en-dessous de l'objectif. Plusieurs raisons l'expliquent. Dans le secteur de l'électricité, le régulateur a fortement réduit les marges autorisées alors que la réglementation génère des coûts de gestion de plus en plus importants. Concernant les réseaux de chaleur, les raccordements des clients ne sont pas encore à la hauteur

des importants investissements réalisés, ce qui crée une pression supplémentaire sur l'objectif de rentabilité en différant les revenus dans le futur. Par ailleurs, fidèle à sa pratique ancrée de longue date, l'entreprise s'efforce de vendre ses prestations à des tarifs acceptables; ses tarifs d'électricité et de gaz ont été revus à la baisse en 2025 et restent parmi les plus avantageux du pays.

Enfin, on constate que le niveau d'endettement (584 MCHF) a cru en 2025 dans une proportion maîtrisée au regard du niveau record d'investissements (298 MCHF en 2025), signe d'un sain équilibre de gestion entre le financement et la réalisation de la transition énergétique.



Microtunnelier au Quai de la Poste

# Agir pour l'environnement

**Le Conseil d'État genevois a décrété l'urgence climatique en 2019. Son ambition est de réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre du canton d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 1990, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Afin de contribuer à ces ambitions, SIG se veut exemplaire dans ses activités, en réduisant fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. Elle prend par conséquent les deux engagements suivants.**

## « Réduire les émissions de gaz à effet de serre de SIG

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de SIG, qui correspondent au «scope» 1 de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, se sont élevées en 2025 à 224'000 tonnes de CO<sub>2</sub>e (tCO<sub>2</sub>e). L'entreprise vise une réduction de 40% de ses émissions en 2030. Ses émissions brutes passeraient ainsi de 295'000 tCO<sub>2</sub>e en 2019 à 180'000 tCO<sub>2</sub>e en 2030.

Les émissions directes de l'entreprise comprennent toutes les émissions produites par des ouvrages ou des machines produites par SIG à le contrôle opérationnel. Elles correspondent au «scope» 1 de son bilan de gaz à effet de serre (voir en page 33). En 2025, ces émissions se sont élevées à 224'000 tCO<sub>2</sub>e, en hausse de 12'000 tCO<sub>2</sub>e par rapport à 2024. Toutefois, le niveau des émissions de 2025 demeure inférieur de 23% à celui de 2019, année de référence. Plus de 90% de ces émissions proviennent de trois activités: le traitement des eaux usées à la station d'épuration d'Aire, l'incinération des déchets ménagers et la production de chaleur issue de gaz naturel à destination des réseaux de chaleur à distance.

Les émissions dues à l'épuration des eaux ont déjà été fortement réduites. En 2023-2024, un nouveau procédé de traitement de l'azote a été mis en place à la STEP d'Aire et a permis de réduire fortement les émissions de gaz hilarant (protoxyde d'azote). Celles-ci sont passées de 87'000 tCO<sub>2</sub>e en 2022 à 26'000 tCO<sub>2</sub>e en 2025.

Les émissions liées au traitement des déchets se sont élevées à 114'000 tCO<sub>2</sub>e en 2025, en hausse par rapport à 2024. Ces émissions sont basées sur le tonnage des déchets incinérés et valorisés à l'usine des Cheneviers, indépendamment de la technologie utilisée. SIG ne maîtrise pas ce tonnage puisqu'il reflète principalement la production de déchets du canton. Le volume global des émissions de GES liées à ce poste devrait suivre la baisse attendue des volumes de déchets incinérés. Toutefois, le niveau des émissions de 2025 demeure inférieur de 23% à celui de 2019, année de référence, avec la nouvelle politique cantonale sur les déchets.

Le troisième poste important d'émissions concerne la production de chaleur fossile des chaudières à gaz de SIG qui alimentent pour partie les réseaux de chaleur à distance. Ces émissions se sont élevées à 73'000 tCO<sub>2</sub>e, soit un niveau stable par rapport à 2024. Elles sont induites par les besoins en chauffage des clients branchés sur ces réseaux.

Le passage à une production de chaleur à base d'énergies renouvelables permettra, à terme, de réduire ces émissions.

SIG peut réduire ses émissions directes dans d'autres secteurs, mais de façon marginale. L'entreprise s'attache notamment à réduire les fuites de gaz sur son réseau et sa consommation de gaz dans ses procédés industriels, mais ces gains se chiffrent au plus en dizaines de tCO<sub>2</sub>e. Les émissions de sa flotte de véhicules sont par ailleurs passées de 930 tCO<sub>2</sub>e en 2019 à 690 tCO<sub>2</sub>e en 2025.

## ⚡ Limiter la consommation de ressources énergétiques de SIG

Sur la base de sa consommation d'électricité de 2023 (à savoir 130 GWh), SIG s'est fixé comme objectif de contenir sa consommation en améliorant sa performance énergétique, et d'éviter ainsi la consommation de 10 GWh d'ici 2030, soit 1.25 GWh par an. Concrètement, des actions d'amélioration de la performance énergétique sont mises en place et les volumes de consommation ainsi évités sont calculés et cumulés depuis 2023.



Conduites d'arrivée eau potable

En 2025, SIG a consommé 145 GWh d'électricité sur l'ensemble de ses sites, ce qui représente 5% de la consommation totale du canton (en hausse de 11 GWh par rapport à 2024). Un quart de cette électricité est utilisé pour la distribution de l'eau potable (37 GWh) et un autre quart est destiné à l'acheminement ainsi qu'au traitement des eaux usées (36 GWh), dont les volumes dépendent de la consommation de ses clients. Un troisième quart est absorbé par les réseaux de chaleur à distance (ou de froid) à distance, que ce soit pour transporter l'eau qui circule dans ces réseaux ou pour alimenter des pompes à chaleur.

La consommation électrique de SIG tend à augmenter en raison, d'une part, d'une plus grande consommation d'eau liée à la croissance de la population et, d'autre part, de l'électrification des usages. C'est le cas notamment des réseaux de chaleur à distance qui sont en plein développement. Ces réseaux permettent à la population de réduire ses besoins en gaz et en mazout, et par conséquent ses émissions de gaz à effet de serre, mais ils augmentent en revanche les besoins en électricité pour produire et acheminer cette énergie, consommation qui incombe cette fois principalement à SIG.

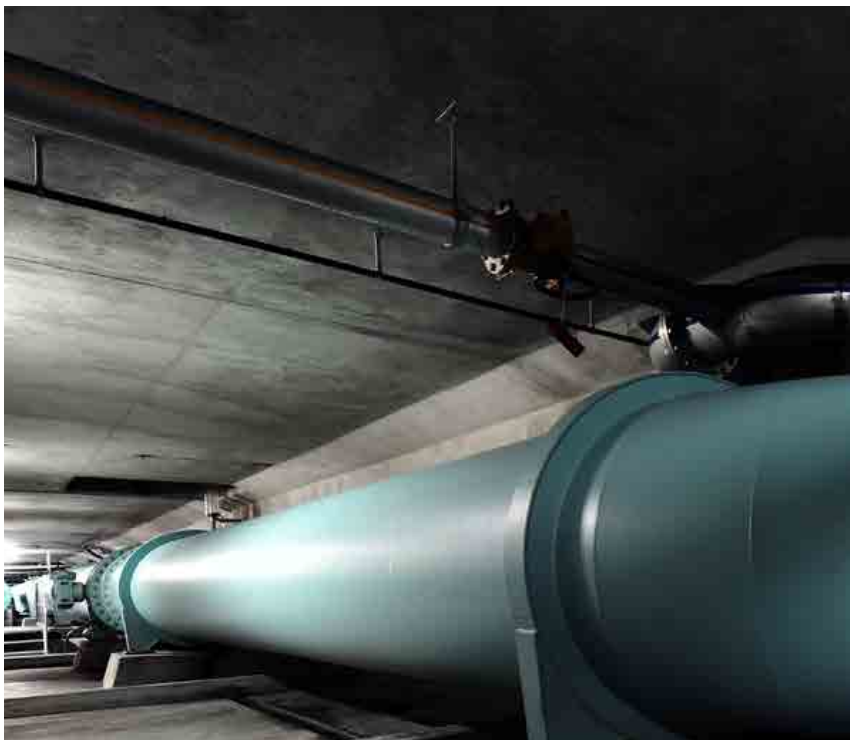
Cette consommation liée aux réseaux thermiques est ainsi passée de 25 GWh en 2024 à 34 GWh en 2025.

C'est pourquoi, en raison des besoins accrus en électricité de la population, SIG ne vise pas tant à réduire la sienne, mais plutôt à la contenir par des mesures d'optimisation. L'énergie non-consommée à la suite de ces mesures doit atteindre 10 GWh en 2030, soit un gain sur ces huit années de 1.25 GWh par an. Entre 2023 et 2025, l'objectif a été atteint chaque année, avec des gains respectivement de 1.3, 1.9 et 1.7 GWh.

Une mesure en particulier a permis d'atteindre ce résultat. En 2025, le mode d'exploitation de la distribution d'eau potable a changé dans le but d'améliorer la chaîne de son traitement, ce qui a permis incidemment d'optimiser la consommation électrique de 0.9 GWh (lire en page 24). Ainsi, alors que SIG a distribué 2.3% d'eau potable en plus en 2025, sa consommation électrique pour son acheminement est restée stable.

### Consommation électrique de SIG (GWh)

Traitement et distribution eau potable	37
Acheminement et traitement eaux usées	36
Réseaux thermiques (acheminement de chaleur et pompes à chaleur)	34
Incineration et valorisation des déchets	24
Production hydroélectrique	5
Autres	9
<b>Total</b>	<b>145</b>



### La distribution d'eau potable moins gourmande en énergie

La distribution de l'eau potable représente un quart de la consommation électrique de SIG. Cette électricité permet d'actionner les pompes utilisées pour extraire l'eau du lac et des nappes phréatiques, puis pour l'acheminer jusqu'aux consommateurs. Jusqu'il y a peu, l'eau était pompée principalement la nuit pour bénéficier d'une électricité moins chère. SIG remplissait ainsi entièrement les réservoirs situés sur les hauteurs de la ville avant qu'ils ne soient vidés le jour suivant au fil de la demande.

Concentré sur quelques heures la nuit, ce pompage avait pour effet de solliciter fortement le réseau et le système de filtration de l'eau. Dans le but d'optimiser la chaîne de traitement, SIG a revu le mode d'exploitation du pompage en 2025. L'eau est désormais pompée de jour comme de nuit, en continu, en fonction de la demande.

Ce « lissage » a fait ses preuves puisque le système de traitement est ainsi amélioré. Il présente aussi un avantage fortuit : il consomme moins d'électricité. Grâce à un pompage en continu, il n'est plus nécessaire de remplir entièrement les réservoirs la nuit, avec une pression et un débit importants. Par ailleurs, les pompes, sollicitées avec moins d'intensité, sont moins gourmandes en énergie. Ainsi, ce nouveau mode d'exploitation a permis, à volume constant, de réduire la consommation liée à la distribution de l'eau de 1%, sur un total de 37 GWh par an. Il contribue ainsi à l'objectif d'optimisation de la consommation électrique de l'entreprise avec (voir en page 23). Les gains économiques du pompage nocturne tel que réalisé précédemment ont été peu ou prou compensés par une réduction de la consommation électrique.

## L'abaissement du Rhône pour réduire le risque d'inondation

Un événement singulier se déroule sur le Rhône tous les trois ou quatre ans. Le niveau du fleuve est abaissé de plusieurs mètres et laisse apparaître un paysage lunaire de berges asséchées et de bas-fonds vaseux. Cette opération spectaculaire vise à évacuer les sédiments apportés par l'Arve et qui se sont accumulés dans le lit du Rhône jusqu'au barrage de Verbois. Elle est exigée par le Canton et vise à réduire le risque d'inondation dans certains secteurs urbanisés proches de l'Arve.

Concrètement, le niveau du fleuve est abaissé au fil de ses nombreux barrages jusque dans la région lyonnaise dans le but d'en accélérer le courant afin qu'il emporte les sédiments de manière contrôlée. Le dernier abaissement partiel s'est déroulé au mois de mai 2025 durant dix jours. 1.4 million de m<sup>3</sup> de sédiments a été évacué des retenues des barrages de Verbois et de Chancy-Pougny, soit un volume équivalent à 600 piscines olympiques.

Du fait de ses implications de l'autre côté de la frontière, cette opération a été menée conjointement par SIG et les

instances qui exploitent les barrages sur la partie française du fleuve. Concilier l'exploitation des barrages, la sécurité des personnes contre les crues et la préservation de l'environnement le long d'un fleuve transfrontalier représente un véritable défi. Près de 400 collaborateurs, suisses et français, ont été impliqués dans cette intervention hors norme suivie 24 heures sur 24.

Plusieurs mesures importantes ont été prises pour préserver la faune. Des zones de refuges, telles que des lagunes et des roselières, ont été aménagées et plusieurs pêches de sauvegarde ont été réalisées. Il a également fallu maîtriser en continu la concentration de matières en suspension dans le fleuve. Cette concentration est restée bien en dessous des maxima autorisés et a permis de fortement limiter la mortalité piscicole. L'ensemble de ces actions ainsi que la pleine collaboration avec les partenaires français de SIG ainsi qu'avec les autorités ont permis de limiter fortement l'impact de cet abaissement partiel sur l'environnement.



# Construire des solutions durables

Pour réduire l'impact sur le climat, SIG va augmenter la production d'électricité et d'énergies thermiques non-fossiles et mieux exploiter ses rejets industriels. Elle propose aussi à sa clientèle des solutions pour sortir des énergies fossiles. C'est le sens des trois engagements suivants.

## Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles

Afin de contribuer à la sortie des énergies fossiles que vise le Canton de Genève, SIG met tout en œuvre pour augmenter la production d'énergies locales non-fossiles\*, que ce soit pour la chaleur et le froid distribués dans les réseaux thermiques ou pour l'électricité.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer cet engagement. Pour l'énergie thermique, il s'agit de passer d'un volume de production de chaud et de froid de 314 GWh en 2023, année de référence, à 700 GWh en 2030\*\*. Pour l'électricité, l'objectif est d'atteindre une production de 1000 GWh en 2030, qu'elle provienne des installations de SIG ou de producteurs indépendants (la consommation propre des autoproducteurs n'est pas considérée).

### Déploiement des réseaux thermiques structurants

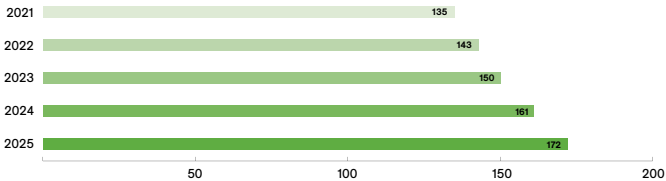
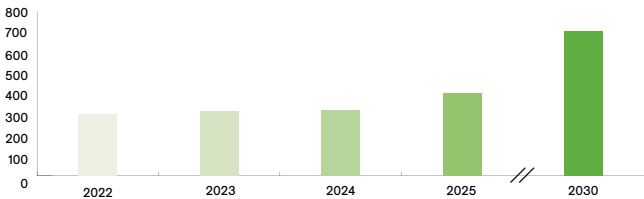
Le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire représentent plus de 50% de la consommation énergétique du canton. Ils dépendent en grande partie du gaz et du mazout. Pour remplacer une partie de ces combustibles d'origine fossile, le Canton veut déployer un vaste réseau de chauffage à distance, en partie alimenté par des énergies non-fossiles et indigènes. L'origine de cette énergie est multiple; elle peut provenir de l'incinération des déchets, de l'eau du lac, de la géothermie ou encore de la chaleur fatale émise par les stations d'épuration. SIG est chargée, d'une part, de mettre en place et développer ces installations de production d'énergie, et d'autre part, de distribuer ces énergies à travers ses réseaux. Ces installations de production et de distribution d'énergies forment les Réseaux thermiques structurants (RTS).

SIG s'est donné comme objectif d'augmenter sa production thermique non-fossile pour atteindre 700 GWh en 2030. Combinés avec la valorisation future de ses rejets industriels (voir en page 30), ce sont au total 900 GWh d'énergie thermique non-fossile que l'entreprise prévoit de produire pour les RTS à l'horizon 2030.

En 2025, les premiers tarifs de l'énergie thermique liés au monopole accordé à SIG sont entrés en vigueur. Toujours en 2025, et en raison d'un fort développement de la construction des réseaux thermiques au centre-ville, la coordination avec les autorités cantonales et communales a été renforcée afin de réduire l'impact des chantiers sur la circulation. Par ailleurs, SIG s'est associée avec la Ville de Genève et le Canton pour trouver des solutions d'indemnités de commerçants

fortement touchés par certains de ces chantiers.

Sur le plan technique, SIG réalise deux programmes majeurs de distribution. Le réseau GeniLac dans un premier temps, qui puise l'eau du lac pour rafraîchir les bâtiments en été ou les réchauffer en hiver avec l'appoint de pompes à chaleur. GeniLac s'est d'abord développé dans le secteur des organisations internationales et de l'Aéroport. Il poursuit aujourd'hui son extension au centre-ville, depuis Rive pour atteindre le secteur de l'hôpital, ainsi que dans le quartier des banques et dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (lire les encadrés en page 29 et 31). L'eau est acheminée au centre-ville par une conduite lacustre en cours de construction provenant de la nouvelle station de pompage du Vengeron.

**Extension des réseaux thermiques structurants (km)****Production d'énergie thermique locale et non-fossile (GWh)**

L'autre programme, GeniTerre, distribue de la chaleur de plusieurs sources. Aujourd'hui, celle-ci émane principalement de l'incinération des déchets et d'une centrale à gaz. Demain viendront s'ajouter les apports de la géothermie et de la chaleur récupérée de la station d'épuration d'Aire. Ce réseau s'étend pour l'heure principalement aux abords du centre-ville, les dernières extensions ayant eu lieu dans les secteurs de Châtelaine, Servette, Lancy, Carouge, ainsi que dans les nouveaux quartiers des Grands-Esserts et des Cherpines.

Ces réseaux connaissent un développement soutenu. En 2025, 12 km de réseaux ont été posés. Il s'agit d'un bon résultat par rapport aux années précédentes, d'autant plus notable que ces réseaux

se déploient désormais dans des secteurs très urbanisés. Le réseau combiné GeniLac et GeniTerre s'étend désormais sur 172 km et compte près de 800 immeubles raccordés.

En matière de production de chaleur, SIG a produit 373 GWh d'énergie non-fossile en 2025, en hausse de plus de 63 GWh par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient principalement de la modernisation des installations de récupération de chaleur à l'usine des Cheneviers. Par ailleurs, l'installation de récupération de la chaleur du data-center de la société informatique Infomaniak a produit ses premiers GWh en 2025.

L'usine des Cheneviers est pour l'heure le principal pourvoyeur d'énergie thermique

non-fossile. D'ici 2030, la station de pompage du Vengeron, représentera elle aussi un fournisseur important de chaleur. En 2030, ces deux infrastructures fourniront chacun près de 40% des 700 GWh d'énergie non-fossile attendus. Le reste proviendra notamment de la géothermie et de quelques installations, comme une centrale thermique à l'aéroport. À cela s'ajoutera encore la production de 200 GWh issue de la valorisation des rejets industriels de l'entreprise.

Pour l'heure, la cible fixée pour 2030, très ambitieuse, paraît atteignable. L'atteinte de l'objectif dépendra toutefois de la possibilité de mettre en service dans les délais certains projets importants.

\* Par énergie non-fossile, on comprend les énergies renouvelables ainsi que l'énergie produite par l'incinération des déchets. Cette dernière, conformément aux prescriptions fédérales, n'est considérée comme renouvelable qu'à 50% étant donné qu'une partie des déchets servant de combustible est d'origine fossile.

\*\* Volumes injectés dans les réseaux thermiques structurants (RTS) et le réseau Cadiom.

### Augmentation de la production d'électricité d'origine locale

Genève consomme chaque année près de 2'500 GWh d'électricité. Un tiers environ de ce volume est produit localement. Il l'est principalement par les barrages hydroélectriques que SIG exploite sur le Rhône (plus de 80%) et, dans une moindre mesure, par l'usine des Cheneviers et les centrales photovoltaïques de SIG ou des auto-producteurs. Les deux autres tiers de la consommation du canton sont achetés.

L'objectif que s'est fixé SIG consiste à augmenter la production d'électricité locale et non-fossile d'environ 200 GWh afin d'atteindre 1'000 GWh par an en 2030. La marge de progression de l'hydraulique dans le canton étant faible, c'est en développant massivement la production solaire que l'objectif peut être atteint. C'est d'ailleurs la piste que suit le Canton dans son Plan directeur de l'énergie.

SIG contribue à ce développement de deux manières. D'une part, en tant que productrice, elle réalise elle-même des centrales, que ce soit sur ses propres bâtiments ou sur des bâtiments de tiers avec lesquels elle conclut un contrat d'approvisionnement. D'autre part, SIG joue un rôle très actif auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques pour les inciter à installer des panneaux solaires par le biais d'accompagnement, d'études et d'incitations financières.

À travers son programme éco2ti, SIG propose aussi des formations et a créé un réseau d'entreprises partenaires certifiées pour réaliser ces installations.

Le solaire photovoltaïque a connu un essor remarquable ces dernières années. En cinq ans, la puissance installée a plus que doublé, passant de 70 MWh en 2020 à 175 MWh en 2025. Ce sont avant tout les producteurs indépendants qui portent cette dynamique, qu'ils soient propriétaires de villas, entreprises ou collectivités publiques. Ils représentent 80% de cette puissance installée.

Toutefois, le canton n'échappe pas au ralentissement que connaît ce secteur dans le pays, en raison notamment de la baisse de la rétribution de l'électricité que les auto-producteurs revendent aux distributeurs. En 2025 à Genève, 751 nouvelles installations ont été créées, alors qu'on en a compté plus du double en 2023 et 2024, années certes particulièrement fastes. En termes de puissance installée, ce ralentissement est toutefois moins prononcé.

Pour maintenir une dynamique de croissance, SIG s'efforce, dans les limites fixées par la Confédération, de rétribuer la reprise de l'électricité à un niveau intéressant pour les auto-producteurs et continue d'accorder des aides financières à l'investissement.

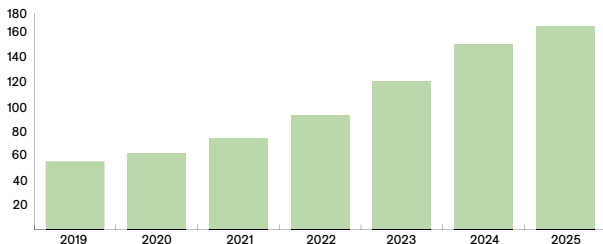
Elle a par ailleurs instauré à partir de 2026 une prime pour l'installation de batteries afin d'inciter les producteurs à augmenter leur autoconsommation.

En ce qui concerne les installations solaires réalisées par SIG, l'année 2025 a connu une activité soutenue après deux années en demi-teinte. 32 nouvelles installations ont été réalisées, ce qui porte leur total à 150. La puissance installée a ainsi augmenté de 5.4 MWh, proche de la cible fixée pour l'année.

En 2025, les installations photovoltaïques du canton ont donc injecté dans le réseau 94 GWh, contre 69 en 2024. 30 GWh proviennent des installations de SIG et 64 GWh de celles des producteurs indépendants (ce chiffre ne tient pas compte de leur autoconsommation).

Au total, la production d'électricité locale et non-fossile s'est élevée à 800 GWh en 2025, en baisse de 140 GWh par rapport à 2024. Cette chute s'explique par une production hydraulique en net retrait, et ceci pour deux raisons: la production 2024 avait été exceptionnellement élevée car riche en précipitations et celle de 2025 a été diminuée par l'opération d'abaissement du Rhône.

Puissance des Installations photovoltaïques à Genève (MWh)



### La technique de « la taupe » pour limiter l'impact des chantiers sur le trafic

Limiter l'impact des chantiers sur le trafic nécessite des efforts permanents de coordination et implique aussi de relever des défis techniques. C'est le cas par exemple à la rue Pierre-Fatio, dans le secteur de Rive, où SIG a dû réaliser une sous-station en sous-sol pour les réseaux thermiques structurants.

La construction de cet ouvrage s'est heurtée à une demande de préservation d'un arbre situé sur le périmètre, qui a nécessité le déplacement de la sous-station sous la rue Versonnex, une voie à très fort trafic. En adoptant une technique de construction traditionnelle, une des deux

voies de la rue Versonnex aurait été fermée à la circulation durant près d'une année, avec des conséquences importantes sur le trafic en ville.

SIG a donc opté pour une construction « en taupe ». Une épaisse dalle en béton a été construite sur la rue Versonnex. Une fois réalisée, le trafic a été rétabli et le sol a été creusé sous cette dalle. Cette technique de construction a entraîné des surcoûts, mais elle a permis de limiter à six semaines seulement la fermeture d'une voie de circulation, réduisant ainsi fortement l'impact du chantier sur le trafic.



### Fournir des solutions bas carbone

SIG souhaite offrir des solutions bas carbone à sa clientèle et l'inciter à utiliser des énergies renouvelables. L'entreprise poursuit un double objectif : pour les réseaux thermiques, faire en sorte qu'environ 80 % de sa clientèle dispose, en 2030, d'une part de renouvelable dans son approvisionnement. Pour le gaz, cet objectif se monte à 14 %.

En 2025, 67 % des clients connectés à un réseau de chaleur à distance ont disposé d'une part d'énergie renouvelable ou de récupération, provenant principalement de l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers (62 % en 2024). L'offre d'énergie verte dans les réseaux de chauffage à distance est appelée à augmenter, grâce aux sources d'énergies précédemment évoquées.

En ce qui concerne le gaz, la part de renouvelable produite localement est encore marginale. Le biogaz disponible, vendu dans le cadre de la gamme Vitale, est surtout acheté par des propriétaires de villas et des régies d'immeubles résidentiels. Son potentiel de développement (notamment à la STEP d'Aire et dans le futur complexe Pôlebio de valorisation des déchets verts) permettra

d'augmenter la part des consommateurs souhaitant utiliser du biogaz. Ils sont aujourd'hui 11 % à le faire.

## Valoriser les rejets industriels

Certaines machines et installations de SIG génèrent accessoirement de la chaleur qui n'était, jusqu'à présent, pas systématiquement exploitée. C'est le cas des moteurs, des transformateurs électriques ou des fumées issues de l'incinération des déchets. Cette chaleur, dite « fatale », représente un gisement potentiel d'énergie à exploiter. SIG a commencé à établir une cartographie des sites dont les rejets industriels sont susceptibles d'être utilisés, et compte désormais les valoriser. Le potentiel pourrait atteindre 200 GWh à l'horizon 2030.

Deux importants projets de récupération de chaleur sont au programme. Le premier consiste à récupérer la chaleur des eaux usées arrivant à la station d'épuration d'Aire (STEP), ce qui devrait fournir près de 140 GWh par an. Ce projet s'insère dans le vaste chantier de modernisation de cette STEP dont les travaux sont en cours. L'autre projet vise à récupérer la chaleur des fumées de l'usine d'incinération des Cheneviers.

Ces deux projets de récupération ne sont pas attendus avant la fin de la décennie. D'autres actions, plus modestes, ont déjà été mises en oeuvre. À la station d'épuration de Villette, les bâtiments sont chauffés depuis 2024 par la chaleur extraite lors du traitement des eaux usées. Plusieurs postes électriques sont aussi équipés de système de récupération de chaleur.



## Une nouvelle passerelle sur le Rhône

La construction d'une nouvelle passerelle sur le Rhône a démarré en automne 2025, à la hauteur de la presqu'île d'Aire. Ouvrage d'abord destiné aux piétons et aux vélos, il représente aussi un élément-clé pour SIG puisqu'il sera le point de passage de plusieurs réseaux importants.

En matière de chaleur à distance, cette passerelle permettra d'alimenter la rive gauche, notamment le futur quartier des Cherpines, par la chaleur fournie par la station d'épuration d'Aire, une fois sa modernisation achevée.

Dans le sens contraire, les eaux usées d'une partie de la rive gauche y seront collectées pour rejoindre cette même station d'épuration. Enfin, le réseau électrique empruntera également ce passage pour enjamber le Rhône.

Ce projet a été conçu en étroite collaboration avec les communes d'Onex et de Vernier qui le financent partiellement. L'ouvrage devrait être mis en service à partir de 2029.



Images de synthèse

### Un défi technique au centre-ville

Le déploiement du réseau GeniLac au centre de la ville fait parfois appel à des techniques de construction inédites et complexes. C'est le cas par exemple du tronçon qui relie le Rhône, à la hauteur du Bâtiment des Forces Motrices, au futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Dans le cadre de la pose de tuyaux de 1.20 de diamètre, l'option de fouilles à ciel ouvert le long de la rue des Bains a été écartée en raison d'un sous-sol déjà très encombré et d'un trop fort impact sur le trafic. C'est donc la solution d'un forage par microtunnelier qui a été retenue avec un triple défi : percer une galerie sur 950 mètres, épouser la courbure de la rue des Bains et éviter les obstacles dans le terrain, tels que les ancrages des fondations d'immeubles alentours, en s'enfonçant à une profondeur d'une vingtaine de mètres. L'opération a nécessité de creuser un grand puits étanche dans lequel le microtunnelier a été introduit jusqu'à la profondeur du forage. Le microtunnelier est un cylindre de 2,20 mètres dont la tête est dotée d'une roue armée de lames qui fore le sol par rotation. Les déblais sont évacués après avoir été mélangés à un liquide pour être aspirés vers la sortie. Ce liquide injecté sous pression au niveau du forage permet également de maîtriser le risque de tassements

et de désordres structurels en surface. Le microtunnelier est poussé par des tubes de béton qui sont emboîtés les uns derrière les autres au fil de l'avancée du forage. Ces tubes ont formé la galerie dans laquelle seront posés les conduites proprement dites du réseau GeniLac. A l'extrémité du forage, un autre puits a été creusé pour extraire le microtunnelier. Faute de place dans un quartier très dense, ce puits a été réalisé directement dans le lit du Rhône, à l'intérieur d'une enceinte de palplanches. Ce forage, qui a représenté de très nombreux défis techniques, s'est déroulé sur trois mois, à raison d'une avancée moyenne d'environ 18 mètres par jour. Un autre forage a permis de traverser l'Arve, à une profondeur d'environ quatre mètres sous le fond de la rivière.

Une fois les travaux terminés, l'eau du lac sera acheminée par une conduite sous-lacustre jusqu'à la galerie, puis sera raccordé à un échangeur thermique situé dans le nouveau quartier de l'ancienne caserne des Vernets. Ce dispositif permettra d'alimenter en chaud et en froid le secteur Praille-Acacias-Vernets.



# Bilan des émissions de gaz à effet de serre\*

## Les émissions de SIG par périmètre

**SIG\*\* émet 1'044'200 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année. Plus des deux tiers de ces émissions sont générés par les livraisons à sa clientèle de gaz, d'électricité et de chaleur.**

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par une entreprise indiquent la charge que cette dernière fait peser sur l'environnement, et plus particulièrement sur le climat. Ces émissions sont reportées dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Pour une entreprise, ce diagnostic constitue le point de départ de toute action visant à réduire son empreinte carbone.

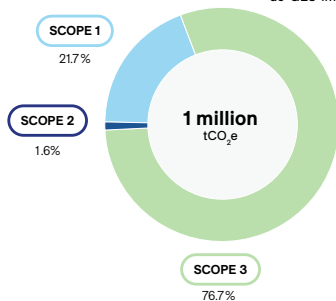
SIG calcule son bilan des émissions de gaz à effet de serre en conformité avec le protocole Greenhouse gas protocol (GHGP)\*\*\*. Cette troisième version publiée du bilan reflète la compréhension et les connaissances actuelles de l'entreprise concernant ses émissions en lien avec ses activités. Il est susceptible d'évoluer.

Prises dans leur globalité, les émissions de GES imputables à SIG s'élèvent à

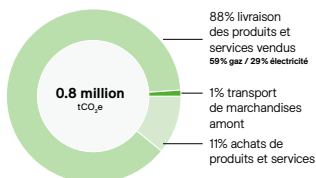
1'044'200 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e) en 2025. Ce chiffre est conséquent, mais il s'explique par les activités spécifiques de l'entreprise. Pour SIG, comme pour tous les fournisseurs d'énergies, la consommation énergétique de ses clients est prise en compte dans son propre bilan. Ainsi, les besoins en chaleur, en gaz et en électricité de la population et des entreprises genevoises représentent plus des deux tiers des émissions de SIG.

Tout bilan des gaz à effet de serre distingue plusieurs périmètres, selon le niveau de maîtrise dont dispose l'entreprise pour juguler ses émissions. Ces périmètres (ou « scopes »), sont décrits ci-après. Pour chacun d'entre eux, des objectifs de réduction de GES sont proposés, en cohérence avec les engagements RSE de l'entreprise liés aux aspects environnementaux.

## Répartition des émissions totales



## Le scope 3 en détails



\* Terme préféré à celui de bilan carbone.

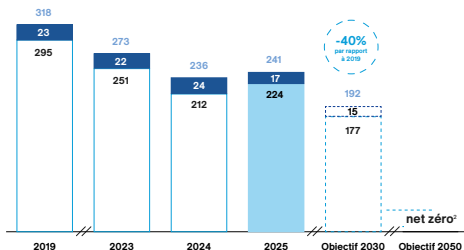
\*\* SIG sans ses participations.

\*\*\* Protocole international visant à établir des règles pour définir les émissions de gaz à effet de serre (ghgprotocol.org).

## SCOPE 1

➔ émissions directes (tCO<sub>2</sub>e)

## SCOPE 2

➔ émissions indirectes (tCO<sub>2</sub>e)

## Répartition du SCOPE 1

Incinération des déchets	114'000
Chaufferie à gaz	73'000
Traitement des eaux usées	26'000
Pertes dans le réseau gaz	10'000
Autres (notamment les véhicules)	1'000
<b>Total</b>	<b>224'000</b>

## Répartition du SCOPE 2

Postes électriques	6'700
Eau potable et gaz	3'600
Thermique	3'100
Eaux usées	2'900
Autres	900
<b>Total</b>	<b>17'200</b>

Total Scope 1 + Scope 2

241'200

Le **scope 1** englobe les émissions directes de SIG, c'est-à-dire les émissions produites par des installations dont SIG a le contrôle opérationnel. Il s'élève à 224'000 tCO<sub>2</sub>e, en légère hausse par rapport à 2024. La principale source d'émissions provient de l'incinération des déchets à l'usine des Cheneviers, avec 114'000 tCO<sub>2</sub>e, soit 11'000 tonnes de plus qu'en 2024. Ces émissions sont proportionnelles au volume des déchets incinérés, qui dépend lui-même de la production de déchets de la population et des entreprises genevoises.

La deuxième source d'émissions provient de la production de chaleur issue de chaudières à gaz et destinée au réseau de chaleur à distance. Ces émissions s'élèvent à 73'000 tCO<sub>2</sub>e, en très légère hausse par rapport à 2024.

Le troisième poste important émane du traitement de l'azote des eaux usées dans les stations d'épuration. Un changement des installations en 2023-2024 a permis de fortement réduire ces émissions de 87'000 tCO<sub>2</sub>e en 2022 à 26'000 tCO<sub>2</sub>e en 2025. Le scope 1 intègre d'autres sources d'émissions, telles que la consommation des véhicules de l'entreprise ou les fuites de son réseau de

gaz. La réduction des émissions de ce périmètre est un enjeu prioritaire et fait l'objet du quatrième engagement (lire en page 22).

Le **scope 2** est relatif à la consommation électrique de SIG pour ses besoins industriels et administratifs. En tant que tel, consommer de l'électricité ne produit pas de CO<sub>2</sub>. C'est sa production qui en génère. Pour calculer ces émissions, SIG applique depuis 2025 la méthode dite «location-based». Celle-ci retient un facteur d'émission unique pour toute l'électricité consommée par l'entreprise correspondant au mix moyen du réseau suisse. Ce facteur d'émission, jusqu'alors fixé à 125\* gCO<sub>2</sub>e/kWh, se situe désormais à 91 gCO<sub>2</sub>e/kWh selon les directives de la feuille de route zéro net de l'Office fédéral de l'environnement d'émission. En raison de ce changement de facteur, en 2025, les émissions se sont élevées à 17'000 tCO<sub>2</sub>e, contre 24'000 tonnes en 2024. À noter que jusqu'en 2024, SIG utilisait une méthode mixte qui tenait compte de sa production propre, surtout d'origine hydraulique et donc à faibles émissions. L'utilisation de la méthode «location-based» a nécessité de recalculer tous les chiffres antérieurs à 2025.

Par ailleurs, selon le Greenhouse gas protocol, les émissions du scope 2 devraient aussi être calculées selon la méthode dite «market-based», qui tient compte des garanties d'origine de chaque kilowattheure acheté. Selon cette approche, les émissions de SIG s'élèveraient à 3'000 tCO<sub>2</sub>e, en raison de la qualité écologique élevée de l'électricité achetée par SIG. Cette méthode n'est toutefois pas retenue dans ce rapport, l'entreprise préférant publier ses émissions selon l'approche «location-based», un choix recommandé notamment par le guide RSE du secrétariat à l'économie (SECO) ainsi que par Suisseenergie.

Les efforts réalisés par SIG pour contenir sa consommation électrique font l'objet du cinquième engagement du présent rapport (lire en page 23). Pour les scopes 1 et 2, SIG vise pour 2030 une réduction de ses émissions de 40% par rapport à 2019.

\* Base de données KBOB (Ökobilanzdaten im Baubereich) de la Confédération.

\*\* Feuille de route zéro net

## SCOPE 3

+ émissions indirectes

Le **scope 3** englobe toutes les émissions indirectes de GES provenant des activités d'une entreprise. Ce périmètre représente 80% du bilan de l'entreprise et s'établit à 803'000 tCO<sub>2</sub>e. Le poste le plus important est constitué par le gaz vendu par SIG à ses clients. Il représente 476'000 tCO<sub>2</sub>e, un niveau stable par rapport à 2024. Les ventes d'électricité représentent quant à elles 229'000 tCO<sub>2</sub>e, en forte baisse par rapport à 2024 (313 000 tCO<sub>2</sub>e), en raison d'une nouvelle valeur d'émission attribuée au mix électrique suisse (voir scope 2). Pour réduire les émissions du scope 3, deux mesures sont jugées prioritaires: l'accélération de la production d'énergies locales et non-fossiles ainsi que la fourniture de solutions bas carbone. Elles font l'objet des sixième et septième engagements (lire en pages 26 et 29).

<sup>1</sup> La base 2019 a été révisée en 2024 suite à l'identification de nouvelles émissions, ainsi qu'aux adaptations des facteurs d'émissions et des pouvoirs de réchauffement de certains gaz à effet de serre.

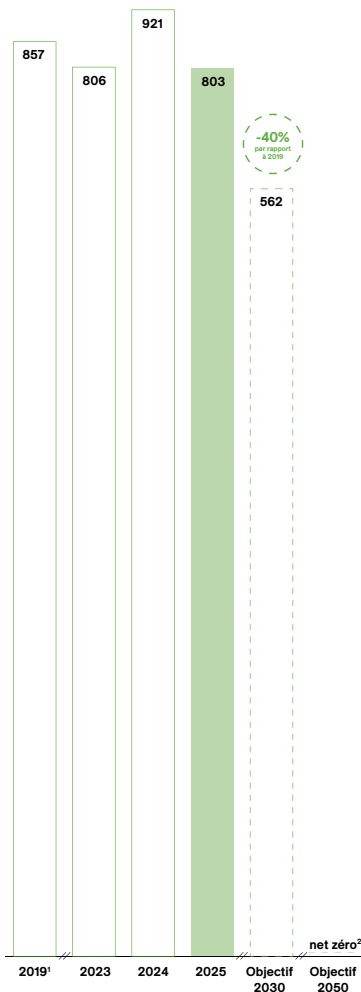
<sup>2</sup> L'objectif « net zéro » visé en 2050 nécessitera la compensation ou le stockage des émissions incompressibles émises par SIG.

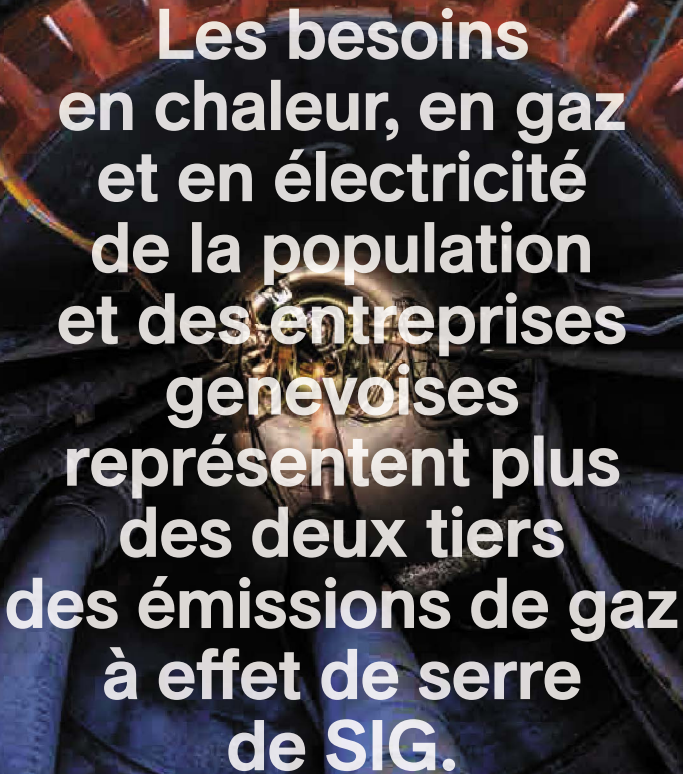
## Répartition du SCOPE 3

Livraison de gaz	476'000
Distribution d'électricité	229'000
Achats de matériel et services	87'000
Transport de marchandises	7'000
Autres (mobilité collaborateurs, etc)	4'000
<b>Total</b>	<b>803'000</b>

## ⚠ Avertissement sur les données

Il peut arriver que certains chiffres, pour une année donnée, ne soient pas identiques d'un rapport à l'autre. Ces ajustements s'expliquent par un changement méthodologique dans la construction de la donnée et peut entraîner un ajustement, comme cela a été le cas pour le scope 2 et le scope 3. Ces changements sont en principe annoncés, sauf pour les cas mineurs.





**Les besoins  
en chaleur, en gaz  
et en électricité  
de la population  
et des entreprises  
genevoises  
représentent plus  
des deux tiers  
des émissions de gaz  
à effet de serre  
de SIG.**

# Une gouvernance au service de la stratégie

## La gouvernance

**La nouvelle stratégie de SIG, adoptée en 2024, a servi de référence à une nouvelle organisation mise en place en 2025. Cette dernière doit permettre de mieux répondre aux missions de l'entreprise et à son caractère industriel.**

Les missions et les activités de SIG sont définies par la Constitution genevoise ainsi que par différentes lois, dont celle sur l'organisation des Services industriels de Genève. Plusieurs politiques publiques cantonales lui assignent également des tâches. C'est le cas notamment du Plan directeur de l'énergie, qui attribue à SIG le rôle de «bras industriel de la politique énergétique cantonale», ou encore de la Convention d'objectifs signée entre l'Etat de Genève et SIG.

### Une nouvelle stratégie

Compte tenu de ce cadre fixé par les autorités politiques, l'entreprise s'est dotée à la fin de l'année 2024 d'une nouvelle stratégie, validée par le Conseil d'administration. Ce document réaffirme l'importance des activités historiques de SIG, tout en mettant l'accent sur les principales priorités de l'entreprise.

Ces priorités sont au nombre de quatre. SIG confirme d'abord son rôle d'entreprise de proximité et l'importance qu'elle accorde à la satisfaction de sa clientèle. Elle réaffirme ensuite ses priorités industrielles qui consistent notamment à développer la production d'énergies thermiques renouvelables, à construire le réseau qui distribuera ces énergies ainsi qu'à faciliter l'augmentation de la

capacité de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Par ailleurs, l'entreprise doit maintenir un haut niveau de compétences techniques et transmettre sa culture d'entreprise dans un contexte où près de la moitié de son personnel sera renouvelée ces prochaines années à la suite de départs à la retraite. Enfin, compte tenu du très ambitieux programme d'investissements en cours, et de l'exemplarité requise en tant qu'entreprise de service public, SIG doit gérer ses finances de manière rigoureuse et transparente.

### Entreprise réorganisée

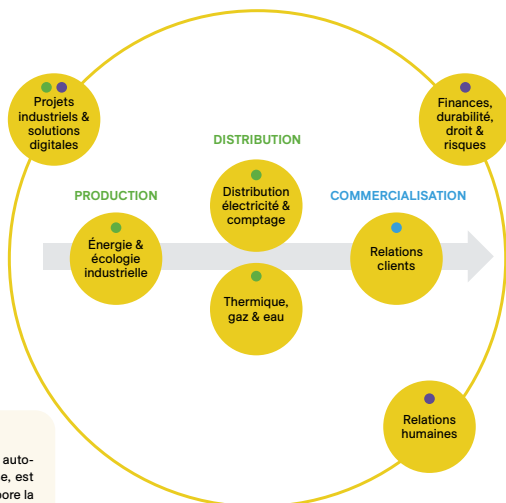
Cette stratégie a servi de référence à la nouvelle organisation de l'entreprise qui s'est mise en place courant 2025. Cette dernière renforce le caractère industriel de SIG et doit permettre de mieux répondre à ses missions. L'organisation refête la chaîne de valeur de SIG, de la production à la fourniture de services essentiels, en passant par les réseaux de distribution, avec le support essentiel des directions transverses.

**Scannez ce code pour découvrir la stratégie de SIG**



## 🔗 L'organisation s'aligne sur la chaîne de valeur

- Directions industrielles
- Direction clients
- Directions transverses



### 🏛️ Les organes de gouvernance

Le Conseil d'administration (CA), autorité de surveillance de l'entreprise, est garant de la mission de SIG. Il élabore la stratégie, valide le plan d'affaires à cinq ans, contrôle le fonctionnement global de l'entreprise et exerce la surveillance de la Direction générale. Le CA est composé de 24 membres, élus pour cinq ans et représentant les propriétaires de l'entreprise, à savoir le Canton à hauteur de 55%, la Ville de Genève (30%) et les quarante-quatre autres communes (15%). Le personnel de l'entreprise est également représenté et dispose de quatre sièges. Le CA se réunit une vingtaine de fois par année. Trois comités l'appuient : le Comité Stratégie et Bureau, le Comité Audit et Risques ainsi que le Comité Nominations et Rémunérations.

La Direction générale exerce des activités dans cinq domaines principaux : orientation, planification, mise en œuvre, contrôle et amélioration. Elle est présidée par une directrice générale et compte sept directrices exécutives et directeurs exécutifs. Leur nomination est validée par le Conseil d'administration puis soumise à l'approbation du Conseil d'État.

### 🚀 Le pilotage du Rapport de gestion et de durabilité

SIG a constitué un Comité RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) chargé de la rédaction du Rapport de gestion et de durabilité. Il collecte les informations relatives aux objectifs du rapport, s'assure de leur validité et rédige le rapport. Ce comité est directement rattaché à la Directrice générale adjointe. Le Rapport est préavisé par la Direction générale puis validé par le Conseil d'administration.

Scannez ce code pour découvrir l'organisation de SIG



## La Direction générale



➤ **VÉRONIQUE  
ATHANÉ RYSER**

Directrice générale  
(depuis 2024)

Représentations  
ASIG (Association Suisse  
de l'Industrie Gazière)



➤ **CÉLINE  
GAUDERLOT**

Directrice générale adjointe  
(depuis juillet 2025)

Finances  
(depuis 2015)

Représentations  
EOS Holding SA  
CADIOM SA



➤ **VIRGINIE  
FORTUN**

Distribution Electricité et  
Comptage A.I  
(depuis 2025)

Projets Industriels et Solutions  
Digitales  
(depuis 2025)



➤ **THIERRY  
GAUDREAU**

Énergie et Écologie industrielle  
(depuis 2025)

Représentations  
Arenamet SA  
PôleBio Energies SA



➤ **LAURENT  
MINEAU**

Relations clients  
(depuis 2025)



➤ **CLIFF  
MOESCHING**

Thermique, Gaz et Eau  
(depuis 2025)



➤ **ROBERT  
MONIN**

Relations humaines  
(depuis 2013)

Représentations  
CAP Prévoyance  
Swisspower AG



➤ **ALAIN  
ZBINDEN**

Droit, Achats et Risques  
(depuis 2008)  
Directeur général adjoint  
(jusqu'à juillet 2025)

Représentations  
SFMCP SA  
CGC Holding SA (et ses filiales)

### ➤ Changements à la Direction générale

Plusieurs changements sont intervenus à la Direction générale durant l'année 2025. Clara Millard Dereudre, Gilles Garazi et Vincent Collignon ont quitté leur fonction. Quatre nouveaux membres ont rejoint la Direction générale: Virginie Fortun, Cliff Moesching, Laurent Mineau et Thierry Gaudreau.



## Le Conseil d'administration



Nom

● **ROBERT CRAMER**  
Président

Représente

Conseil d'Etat  
Président du CSB

Membre depuis

2024



● **JULIE UDRY**  
Vice présidente

Grand Conseil

2023



● **BÉATRICE STÜCKELBERG  
VIJVERBERG**

Conseil d'Etat  
(avec voix consultative)

2018



● **LAURA  
HEYMANN-SALMON**

Conseil d'Etat  
Présidente du CNR

2024



Nom

● **NICOLAS  
PIVIN**

Représente

Grand Conseil

Membre depuis

2024



● **FARID  
SAFI**

Grand Conseil

2024



● **FLORENCE  
SCHURCH**

Grand Conseil

2024



● **HUGO  
ZBINDEN**

Grand Conseil

2014



Nom

● **MARIE-PIERRE  
THEUBET**

Représente

Ville de Genève

Membre depuis

2022



● **MATHIAS  
BUSCHBECK**

Communes

2024



● **FLORIAN  
GROSS**

Communes

2024



● **MARYAM  
YUNUS EBENER**

Communes

2020



● **MARC  
RÄDLER**

Conseil d'Etat  
Président du CAS

2024



● **SYLVIA  
LEUENBERGER**

Conseil d'Etat

2018



● **AMANDA  
GAVILANES**

Grand Conseil

2024



● **CYRIL  
NOBS**

Grand Conseil

2024



● **MARJORIE  
DE CHASTONAY**

Ville de Genève

2025



● **FLORIAN  
MARTENOT**

Ville de Genève

2024



● **PHILIPPE MEYER  
DE STADELHOFEN**

Ville de Genève

2024



● **PIERRE-LOUIS  
SCHMITT**

Ville de Genève

2024



● **JÉRÔME  
CUSIN-ROLLET**

Personnel SIG

2022



● **LUCIE MATTHEY  
DE L'ENDROIT**

Personnel SIG

2023



● **VÉRONIQUE TANERG  
HENNEBERG**

Personnel SIG

2024



● **YVES  
WARPELIN**

Personnel SIG

2016

## Contact

**Robert Cramer**  
Président

**Véronique Athané Ryser**  
Directrice générale

**Céline Gauderlot**  
Directrice générale adjointe  
Directrice exécutive Finances,  
Durabilité, Droit et Risques

**Isabelle Dupont-Zamperini**  
Relations publiques  
Porte-parole de SIG  
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

sig-ge.ch



### Adresse

Chemin du Château-Bloch 2,  
1219 Lignon

### Service clients SIG

Tél. 0844 800 808  
(gratuit depuis la Suisse)

## Impressum

### Couverture

Barrage de Verbois

### Crédits images

Niels Ackermann, Olivier Bain,  
Aurélien Bergot, Magali Girardin,  
Loïc Herin, Jay Louvion,  
François Martin, Pierre Vallier

### Réalisation

SIG

### Impression

Imprimé par SIG  
sur papier Refutura  
100 % recyclé



## Comptes de gestion SIG 2025 - Synthèse



## Faits marquants 2025

Le résultat de gestion 2025 s'est établi à 28 MCHF, soit un niveau en hausse par rapport à 2024, marquant le retour durant l'année 2025, à des conditions d'approvisionnement en énergies proches de celles d'avant la crise énergétique de 2022. Le résultat est toutefois demeuré en retrait de 37% par rapport au budget compte tenu, notamment, de volumes de ventes inférieurs aux prévisions sur plusieurs activités majeures, en lien avec les effets du climat et de la sobriété énergétique, déjà observés au cours des dernières années.

Parallèlement, afin de garantir la fiabilité et la qualité de ses missions historiques tout en assumant pleinement son rôle de bras industriel dans le cadre de la transition écologique menée par le canton, SIG a poursuivi un programme d'investissements particulièrement ambitieux. En 2025, 292 MCHF ont ainsi été engagés dans divers projets de renouvellement ou de déploiement d'actifs, soit un montant en ligne avec les engagements prévus dans le budget (298 MCHF) et en hausse par rapport à celui déjà très élevé de 2024 (275 MCHF).

Comptes de gestion 2025 (en MCHF) (a)	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
<b>Produits</b>	<b>1 256</b>	<b>1 186</b>	<b>1 193</b>
Achats d'énergies	-541	-448	-440
Charges d'exploitation	-415	-419	-431
Recherche et développement	-1	-2	-1
Autres charges et redevances	-80	-72	-89
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA<sup>(b)</sup></b>	<b>219</b>	<b>245</b>	<b>232</b>
Amortissements	-186	-175	-190
<b>Résultat opérationnel - EBIT<sup>(c)</sup></b>	<b>33</b>	<b>69</b>	<b>42</b>
Charges financières nettes	-19	-15	-13
Prélèvement propriétaires (d)	-10	-10	-1
<b>Résultat de gestion</b>	<b>4</b>	<b>44</b>	<b>28</b>
<b>Investissements</b>	<b>275</b>	<b>298</b>	<b>292</b>
<b>Endettement net</b>	<b>550</b>	<b>549</b>	<b>584</b>

(a) Hors effets de la consolidation des sociétés du groupe sauf pour l'endettement net. Hors FPPA

(b) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

(c) Earnings before interests and taxes

(d) Montant du Réel 2025 défini selon les modalités de la Convention d'objectifs 2025-2029 (signée post-budget 2025)

## Un résultat de gestion 2025 inférieur au budget

Malgré un dernier trimestre plus froid que les 5 dernières années, SIG a connu une nouvelle contraction de ses volumes de thermique et de gaz sur l'année 2025. Ces derniers ont été respectivement inférieurs de 20% et de 8% par rapport au budget. Dans une moindre mesure, les volumes des eaux et de l'électricité ont connu une tendance similaire (-4% et -2% par rapport au budget, respectivement). Ces effets sur les volumes ont contribué à la baisse des produits à hauteur de -30 MCHF (soit -3%).

Les produits 2025 ont également enregistré la diminution des prix et des tarifs de l'électricité et du gaz. Les tarifs de l'électricité ont ainsi baissé de -3.5 ct/kWh au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (soit -12%). Sur le gaz, après la baisse de -0.3 ct/kWh au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et celle de -1.4 ct/kWh au 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'entreprise a décidé de diminuer une nouvelle fois ses tarifs de 11% au 1<sup>er</sup> avril 2026 en miroir de l'évolution favorable des coûts d'approvisionnement durant l'année 2025.

Ces coûts ont en effet connu un recul d'environ 100 MCHF entre 2024 et 2025 (-19 %) pour se situer à un niveau proche du budget (-2%). Cette baisse des achats d'énergies s'explique principalement par l'évolution favorable des prix sur le marché du gaz en 2025. Celui-ci a évolué dans un environnement de prix bas au premier semestre, dans un contexte de demande industrielle atone, de conditions climatiques clémentes et d'une perception de marché bien approvisionné. Le second semestre a été caractérisé par une phase de stabilité prolongée avec une baisse complémentaire en novembre et début décembre. Les prix de l'électricité sont restés quant à eux globalement stables en 2025, bien qu'encore supérieurs aux niveaux d'avant crise énergétique de 2022. Après une hausse en début d'année, ils ont nettement baissé dès février, suivant la chute des prix du gaz et du CO<sub>2</sub>, puis se sont progressivement redressés à partir du deuxième trimestre avec le rebond du coût des émissions.

Même si l'évolution favorable des achats d'énergies avait été anticipée dans les prévisions budgétaires, la moindre hydraulicité constatée en 2025 (-24% versus 2024) a réduit les volumes de production propre, nécessitant un recours plus important aux achats marchés.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 16 MCHF (soit +4%) par rapport à 2024 et ont dépassé le budget 2025 de 12 MCHF (soit +3%), en raison de la hausse à la fois des charges de personnel et des autres charges d'exploitation :

- Les charges de personnel se sont élevées à 290 MCHF, soit un niveau légèrement supérieur au budget et en hausse de 4 MCHF par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par i) l'augmentation du nombre moyen d'équivalents plein temps au cours de l'année (+58 EPT), en lien notamment avec le développement des activités (RTS), des besoins opérationnels (notamment sur les réseaux, les systèmes d'information ou encore le recrutement dans le cadre du renouvellement des effectifs) ainsi que l'internalisation d'intérimaires pour sécuriser certaines ressources-clés, et par ii) les adaptations salariales, incluant une indexation de +0,6 % liée au coût de la vie et des augmentations individuelles de +0,7 %. Ces éléments ont toutefois été partiellement compensés par un moindre rattrapage des cotisations CAP par rapport à 2024 ;
- Les autres charges d'exploitation ont pour leur part atteint 141 MCHF, soit +8% par rapport au budget. Cet écart résulte du recours accru à du personnel externe et à des mandats spécialisés pour pallier des absences, des départs ou des reports d'engagements, ainsi que pour répondre à des besoins d'expertise spécifiques, notamment dans le cadre des études liées aux futurs projets des RTS. S'y ajoutent les coûts de démolition du poste électrique de Foretaille, des dépenses de maintenance plus élevées et des frais supplémentaires d'évacuation des boues dus à des avaries techniques. Afin de contenir l'augmentation des charges d'exploitation, SIG commencera à déployer un plan d'optimisation courant 2026, visant à réduire les charges de personnel dans le cadre du renouvellement d'effectif significatif prévu dans les prochaines années, le recours aux mandats externes, les dépenses de fournitures et consommables, les frais de communication ou encore les frais généraux. Ce plan fera l'objet d'un suivi à minima une fois par an.

Les charges de recherche et développement sont restées globalement stables par rapport à 2024 (et légèrement inférieures au budget), la réalisation des forages en eaux souterraines profondes ayant été décalée sur 2026, et seuls 9 forages sur nappes peu profondes ayant été réalisés pour cause de blocages ou retards liés au foncier.

Sur la base de ces différents éléments, le résultat d'exploitation de SIG s'est élevé à 232 MCHF, soit un niveau en hausse par rapport à 2024 (+13 MCHF, +6%), mais inférieur au budget de 13 MCHF.

Après prise en compte des amortissements et mises au rebut, qui ont enregistré une hausse de 14 MCHF par rapport à 2024, notamment dans les activités Eau potable, Réseau électricité et RTS (Réseaux thermiques structurants), le résultat opérationnel de SIG, reflétant la rentabilité générée par les activités de l'entreprise, s'est élevé à 42 MCHF en 2025, soit -27 MCHF par rapport au budget et +9 MCHF par rapport à 2024.

### Une forte augmentation des investissements, conformément aux engagements de l'entreprise

En dépit de résultats inférieurs aux prévisions, SIG a maintenant ses ambitions en termes d'investissements, avec 292 MCHF engagés en 2025, soit un niveau en progression par rapport à 2024 (275 MCHF).

L'entreprise a notamment dédié 130 MCHF d'investissements au renouvellement et à l'extension de ses réseaux et ouvrages existants, afin de continuer à garantir la qualité et la fiabilité de ses activités de distribution d'électricité, de gaz et d'eau potable ainsi que de traitement des eaux usées et des déchets. Ce niveau d'investissements a notamment permis de renouveler plus de 30 kilomètres de câbles moyenne et basse tension du réseau électrique ainsi que 16 kilomètres de conduites pour l'eau potable, d'accélérer la pose de ses compteurs intelligents (plus de 100'000 à fin 2025) et de finaliser les travaux de génie civil à la station d'épuration d'Aire ouvrant ainsi la voie au montage des premiers équipements destinés au traitement des micropolluants. Un financement fédéral d'un peu plus de 20 MCHF a été d'ailleurs été reçu fin 2025 pour soutenir ces modernisations à Aire.

En parallèle, SIG en tant que bras industriel du Canton pour la transition énergétique, a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables. Environ 136 MCHF ont été consacrés à ce domaine, dont 112 MCHF pour le déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS), le solde étant affecté aux ouvrages hydrauliques, solaires ainsi qu'à l'usine d'incinération des Cheneviers.

S'agissant des RTS, 75 MCHF ont été investis dans la construction d'ouvrages et le déploiement du réseau GeniLac : pose de conduites le long de l'autoroute, raccordement depuis le Rhône jusqu'au secteur Praille-Acacias-Vernets à l'aide d'un micro-tunnelier, mise en service des premiers bâtiments aux Vernets, ou encore lancement de la construction de la station d'échange rue Pierre Fatio. Par ailleurs, 37 MCHF ont été investis dans le réseau GeniTerre, en particulier pour la chaufferie décentralisée de l'aéroport, les liaisons Palettes-CEVA ou le tronçon la Tour de Carouge-Pont de la Fontenette.

SIG a également investi 21 MCHF dans ses autres infrastructures (dont plus de la moitié dans ses applications informatiques) et 5 MCHF dans des investissements dits « financiers », pour la réalisation de projets industriels au travers de partenariats.

Au total, le montant des investissements s'est établi à un niveau supérieur au résultat d'exploitation (EBITDA), ce qui a conduit à un ratio « Investissements / EBITDA » 2025 de 1.3, soit un niveau comparable à celui de 2024.

Investissements en MCHF (hors filiales)	Réel 2024	Réel 2025
Electricité	58	64
Gaz	7	8
Eau potable	18	22
Eaux usées	40	30
Telecom	6	6
RTS	93	112
RTNS	6	8
Géothermie	1	0
Photovoltaïque	4	4
Hydraulique	3	5
Cheneviers IV	6	0
Divers énergies / déchets	4	6
Autres infrastructures	23	21
Financiers	6	5
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>292</b>

### **Une hausse contenue de l'endettement**

L'endettement net a progressé de 6% au cours de 2025, passant de 550 MCHF en 2024 à 584 MCHF à fin 2025, reflétant une hausse contenue illustrée par un ratio stable de dette nette sur EBITDA à 2.3 qui respecte la cible fixée dans la Convention d'objectifs 2025-2029.

SIG a notamment fait face à un besoin de financement de 240 MCHF, prévu dans le budget, résultant à la fois du refinancement de l'emprunt obligataire de 150 MCHF émis en 2015 et arrivé à échéance en juin 2025, et de la hausse attendue du niveau d'investissements non entièrement couverts par les flux d'exploitation générés par les activités.

Pour répondre à ces besoins, SIG a contracté deux emprunts de 70 MCHF, de 15 et 20 ans respectivement. Par ailleurs, l'entreprise a émis en juin 2025, sur le marché des capitaux suisses, son premier emprunt obligataire vert d'un montant de 100 MCHF pour une durée de 10 ans.

Sur les trois dernières années, SIG aura ainsi optimisé sa structure d'endettement en levant au total 450 MCHF pour une durée moyenne de 16 ans et un taux d'intérêt global de 1.09 %.

La structure financière de SIG demeure robuste, avec 2.5 milliards de francs de capitaux propres. Grâce à sa présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur — production, distribution et commercialisation — pour les services essentiels fournis à la population et à l'économie genevoise (électricité, gaz, thermique, eau, déchets et télécommunications), l'entreprise conserve un profil attractif pour les investisseurs lui permettant de poursuivre la levée de capitaux nécessaires au financement de la transition énergétique.

### **Des versements aux propriétaires honorés**

En 2025, SIG a comptabilisé 77 MCHF (chiffre consolidé) de versements en faveur de ses propriétaires.

Ce chiffre inclut notamment 44 MCHF au titre de la redevance d'utilisation du domaine public et 5 MCHF pour la rémunération sur le capital de dotation.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention d'objectifs 2025-2029, la règle de calcul de l'attribution d'une part du résultat de SIG à ses propriétaires a changé ; celle-ci s'est élevée à 1 MCHF en 2025.